

# TABLE DES MATIERES

Mot d'un ancien président .....	3
125 <sup>ème</sup> anniversaire d'AGORA .....	4
Activités d'AGORA .....	6
Organisations membres.....	8
Organes : comité et commissions .....	10
Procès-verbal de l'AG 2006.....	20

## Activités de l'association

<b>1. ORGANES .....</b>	<b>26</b>
1.1 BUREAU .....	26
1.2 COMITE.....	26
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES.....	26
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES .....	26
<b>2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES .....</b>	<b>28</b>
2.1 DISPOSITIONS LEGALES ET CONSULTATIONS.....	28
2.1.1 Accord de libre-échange agricole avec l'UE .....	29
2.1.2 Ordonnance sur la protection des animaux .....	30
2.2 POLITIQUE AGRICOLE .....	31
2.2.1 Politique agricole 2007 .....	31
2.2.2 Politique agricole 2011 .....	31
2.2.3 Situation économique de l'agriculture .....	32
2.2.4 Rapport agricole 2006 .....	33
2.2.5 Rapport de situation de l'USP .....	33
2.3 AGRICULTURE INTERNATIONALE .....	34
2.3.1 Union européenne .....	34
2.3.2 Congrès COPA-COGECA .....	34
2.3.3 Accords bilatéraux et de libre échange.....	34
2.3.4 OMC .....	35
2.4 AUTRES ACTIVITES 2006 .....	35
2.4.1 Plainte ESB.....	35
2.4.2 Economie laitière .....	36
2.4.3 Dindes.....	36
2.4.4 Betteraves sucrières .....	37
2.4.5 Réflexions sur l'organisation de la défense professionnelle .....	37
<b>3. INFORMATION, RELATIONS PUBLIQUES.....</b>	<b>38</b>
3.1 AGRI .....	38
3.2 AGIR .....	38
3.3 AMTRA.....	38
3.4 LES MAGICIENS DE LA TERRE.....	39
3.5 SALON SUISSE DES GOUTS ET DES TERROIRS, BULLE.....	39
3.6 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2006 .....	39
3.7 « PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES » .....	40

<b>4. CONVENTIONS</b> .....	<b>40</b>
4.1 UNION SUISSE DES PAYSANS.....	40
4.2 UNITERRE .....	42
4.3 CHAMBRES D'AGRICULTURE DE SUISSE ROMANDE .....	42
4.4 AGRITOP .....	42
<b>5. AUTRES ACTIVITES</b> .....	<b>43</b>
5.1 SAB.....	43
5.2 CEAT, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	43
5.3 AGRIDEA (ANC. ASCA) .....	43
5.4 CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR).....	44
5.5 AGRO MARKETING SUISSE (AMS).....	44
<b>6. MANDATS ET SECRETARIATS</b> .....	<b>44</b>
6.1 PIOCH.....	44
6.2 RAPPORT D'ACTIVITE IP-SUISSE, LAUSANNE .....	45
6.3 FPVS.....	46
6.4 VITIPLANT .....	47
6.5 CIT.....	48
6.6 LE DECLIC .....	48
6.7 CENTRE ROMAND DE COMPETENCES DU TOURISME RURAL .....	49
<b>7. FORMATION PROFESSIONNELLE</b> .....	<b>49</b>
7.1 COMMISSION DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE.....	49
7.2 COMMISSION D'EXAMEN PROFESSIONNEL ET DE MAITRISE POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET CAVISTES.....	53
7.3 FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE DE LA PAYSANNE .....	55
7.4 ARC ACTIF REGIONAL CREATIF.....	56
7.5 COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE .....	56
7.6 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE .....	57
7.7 COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE .....	57
7.8 GROUPE DE COORDINATION AGORA - BIO-SUISSE - USP .....	58
7.9 AGRIALIFORM .....	58
<b>8. PROGRAMME D'ACTIVITES 2007</b> .....	<b>60</b>
<b>9. CONCLUSIONS</b> .....	<b>61</b>

## **Mots d'un ancien président**

Au commencement était le ciel et la terre  
Et la terre fut attribuée à l'homme  
Ainsi supporte-t-elle l'humanité  
La terre

Elle exulte une végétation permanente et vitale  
Elle se prête au soc de la charrue et au labeur du paysan  
Elle nourrit des bouches par milliards  
La terre

Elle est l'objet de convoitises et de jalousies  
Elle conduit à la richesse ou à la servitude  
Elle motive des guerres et des exactions  
La terre

Elle gave les cultures et soigne ses friches  
Elle subit les excès, les pollutions et les outrages  
Elle souffre parfois jusque dans sa chair  
La terre

Elle est humus, eau et roc  
Elle défie les générations et les siècles  
Elle digère humains, animaux et végétaux au terme de leur existence  
La terre

Elle respire la vie  
Elle inspire la liberté  
Elle est programmée pour l'éternité  
La terre

La terre, le paysan, l'humanité à nourrir !  
Ce triptyque a accompagné la vie des peuples, puis les politiques  
agricoles, jusqu'au milieu du siècle dernier

Les démographes avertissent que la population mondiale atteindra,  
Dans un demi-siècle – c'est-à-dire demain – les dix milliards d'individus.  
Dix milliards de bouches à nourrir ! Dix milliards d'êtres humains à considérer !

Au gré des conflits encore à venir, des futures crises énergétiques et de l'assèchement inéluctable des ressources de la planète, le pillage des régions pauvres du globe par les régions riches, comme le transport de denrées alimentaires d'un bout à l'autre du monde pourraient bien connaître de radicales remises en question.

Le savoir et la technologie pourront certes se développer sans limites.  
La terre, la nature et la vie ne sont, elles, pas corvéables et exploitables à l'infini.  
Chacun doit veiller à leur pérennité pour ne pas courir à la catastrophe finale.

La terre, le paysan, pourraient donc bien, au cours de ce siècle – c'est-à-dire demain – retrouver leur vocation nourricière de proximité. Une nouvelle politique agricole – une de plus ! – devra alors être élaborée, que la Suisse adaptera à ses particularités.

Il importe pour cela que nos enfants conservent la conscience des choses et des valeurs essentielles.  
Que la terre soit toujours comprise et respectée par ceux qui la soignent et la cultivent.  
Que les rats de villes soient contraints de confronter leurs idées avec les rats des champs.  
Car elle rend humble et sage,  
La terre.

Paroles prononcées par Jean-Pierre Beuret,  
Président de la FSASR de 1986 à 1989, lors de la Journée  
officielle du 125<sup>ème</sup> anniversaire d'AGORA

---

## 125 ans FSASR – AGORA

### L'histoire en bref

La Fédération des Sociétés d'agriculture de Suisse romande (FSASR) a vu le jour le 21 juillet 1881. Les statuts d'alors précisent que « le but de la Fédération est de développer l'agriculture dans toutes ses branches, de faciliter les rapports des sociétés avec les autorités fédérales et cantonales et de travailler avec plus d'ensemble dans les questions d'intérêt général ». L'objectif était aussi « de représenter les intérêts agricoles de la Suisse romande pour contrebalancer à Berne l'influence de la Société suisse d'agriculture alémanique » ! Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, elle s'engage dans la formation agricole, initie le regroupement du commerce agricole, fédère les vignerons romands. En 1957, elle lance la maîtrise agricole, suivie à la fin des années 1970 des maîtrises arboricoles, viticoles et de cavistes. En 1991, elle initie la charte du Gruyère, ouvrant la voie pour les Interprofessions et les AOC-IGP.

En 1995, la FSASR fait place à l'Association des Groupements et Organisations Romands de l'Agriculture (AGORA). Les buts et les activités demeurent : être au service de l'agriculture romande avec la défense professionnelle, la formation agricole et les prestations de services.



### La plaquette du 125<sup>ème</sup> anniversaire

Conçue et coordonnée par Claude Quartier, la plaquette du 125<sup>ème</sup> anniversaire se décline en cinq chapitres :

- le portrait
- 100 + 25 ans d'histoire
- l'agriculture romande aujourd'hui
- le coup d'œil sur le futur
- la postface.

Près de 25 auteurs, issus du personnel d'AGORA, des organisations nationales, romandes, cantonales, de la vulgarisation et de la formation ont apporté une contribution rédactionnelle à la plaquette, par ailleurs richement illustrée.

Deux messages importants sont délivrés par Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat, responsable de l'agriculture fribourgeoise et Bernard Lehmann, professeur d'économie rurale à l'EPF Zürich. Le premier, de caractère humaniste, met en évidence le rôle de l'agriculture qui dispose du savoir faire très particulier de paysannes et de paysans travaillant dans le respect des valeurs qui constituent le fondement de la société helvétique. Le second, de caractère économique, invite l'agriculture à s'engager dans la voie entrepreneuriale. Ainsi, elle sera à même de garder sa place tant sur les marchés agricoles suisses et d'exportation et sa place de gestionnaire du patrimoine environnemental et rural de la Suisse. Les membres actuels du comité ont été appelés à prendre position sur les messages de MM. Corminboeuf et Lehmann. Leurs textes montrent à la fois la diversité des sensibilités romandes, mais aussi une large unité de vue sur une agriculture romande prête à s'adapter, comme en 1881, à une évolution constante et à de nouveaux défis.

## La journée officielle du 21 juillet

Jour pour jour, 125 ans après, AGORA a fêté son anniversaire dans le lieu même où la FSASR est née en 1881, à savoir la Salle du Conseil communal de la Ville de Lausanne.

Une soixantaine de délégués et autant d'invités ont vécu cette journée historique. Parmi les orateurs, outre le président et le directeur actuels, ils ont pu entendre un ancien président, Jean-Pierre Beuret (voir texte en préface du présent rapport) et un ancien directeur, Christophe Darbellay. Pierre-Yves Felley, Alexandre Schwager et Jean-Marc Fallet ont apporté les messages de la défense professionnelle, de la formation professionnelle et des organisations mandataires. Olivier Dunant a rappelé les liens unissant les cantons romands et AGORA.

L'orateur officiel, Manfred Bötsch, directeur de l'OFAG, s'est penché sur les défis futurs (PA 2011, accord de libre-échange) de l'agriculture romande. Honorée de la présence du syndic de la Ville de Lausanne, Daniel Brélaz, la journée s'est poursuivie par un apéritif public sur la Place de la Palud et par un magnifique buffet campagnard au Forum de l'Hôtel de Ville organisée par Pro Terroir.



## Le concours de photos

En collaboration avec l'Ecole d'arts appliqués de Vevey (Ecole de photographie), AGORA a organisé un concours de photos sur le thème de « L'Homme, la nature, les machines ». Une vingtaine d'élèves y ont participé, illustrant de manière originale le travail des paysannes et des paysans de Suisse romande. Pour les prix, le jury composé de représentants d'AGORA et de l'Ecole de Vevey a retenu les photos présentées par

- Anne Gollay, Montcherand (CHF 3'000.-) pour ses photos de jeunes agriculteurs
- Eric Rossier, Vevey (CHF 2'000.-) pour ses photos illustrant l'agriculture de montagne et une famille de bergers
- Sabrina Stäubli, Magden (CHF 1'000.-) pour son approche futuriste de l'agriculture.

Les prix ont été remis dans le cadre du Salon Suisse des Goûts et Terroirs, à Bulle. Les photos ont été présentées à ce Salon, au Comptoir Suisse et au Comptoir de Delémont.

## Prix AGORA

Pour marquer son engagement dans la formation professionnelle, AGORA a offert un prix en espèce de CHF 400.- par établissement de formation agricole romand et pour la maîtrise agricole. Ce prix a récompensé

- pour Agrilogie (VD) : Christophe Vulliany, Lussy
- pour l'ECMTN (NE) : Eddy Jeanneret, La Chaux-du-Milieu
- pour la FRI (JU et BE) : Vincent Boillat, Courtételle
- pour l'ECA Châteneuf (VS) : Yann Mindren, Bramois
- pour l'IAG (FR) : Raphaël Amreim, Zuchwil
- pour la maîtrise agricole : Stéphane Martin, Chexbres

Ces étudiants ont obtenu la meilleure note en économie, gestion et travail de diplôme.

# **AGORA**

## **Activités**

### **Défense et promotion professionnelle**

### **Formation professionnelle**

#### ***Coordination romande***

- **Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)**
- **Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux**
- **Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques**
- **Représentation de la Suisse romande auprès d'organisations et instances romandes**

#### ***Au niveau romand***

- **Organisation des examens de maîtrises et brevets pour agriculteurs, viticulteurs, cavistes et arboriculteurs**
- **Coordination de la formation de base pour les métiers agricoles et des cultures spéciales (CFC)**
- **Promotion de la formation de base et supérieure**
- **Collaboration avec les établissements de formation agricole**
- **Secrétariats des Commissions romandes**
  - **pour les brevets et maîtrises**
  - **de pédagogie**
  - **des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature**
  - **de formation professionnelle de base**
  - **d'examens pour les paysannes professionnelles (CREPP)**

#### ***Au niveau suisse***

- **Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm**
- **Vice-présidence d'agridea, développement de l'agriculture et de l'espace rural**

# **AGORA**

## **Activités**

### **Secrétariats d'organisations et mandats**

### **Relations publiques**

- 
- **Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)**
  - **Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Lausanne)**
  - **Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)**
  - **VITIPLANT**
  - **Le déclic, antenne téléphonique pour les familles paysannes en difficulté**
  - **Agri TOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail**
  - **Convention avec USP, Uniterre**
  - **Centre romand de compétences du tourisme rural**
  - **Commission intercantonale Terroirs (CiT)**
  - **Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, CRCTR, OIC)**
  - **Secrétariat des « Magiciens de la Terre »**
  - **Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août en collaboration avec l'USP**
  - **Diffusion du message « Proches de vous. Les paysans suisses »**
  - **Publications dans la presse agricole et non agricole**
  - **Coordination d'actions de relations publiques**

## **ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA**

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Jean-René GERMANIER Rte Cantonale 285 - Balavaud 1963 Vétroz Tél. 027/346 12 16
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1217 Meyrin Tél. 022/939 03 10	M. François HALDEMANN Ch. Maisonnex-Dessus 21 1217 Meyrin Tél. 022/785 08 06
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/614 24 24	M. Yves PELLAUX 1405 Pomy Tél. 024/425 51 28
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Ch. de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 038/854 05 90	M. Marc FRUTSCHI Le Valanvron 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032/968 67 26
CHAMBRE FRIBOURGEOISE D'AGRICULTURE	Rte de Chantemerle 41 Case postale 918 1701 Fribourg Tél. 026/466 75 20	M. Josef FASEL Gerewil 754 1715 Alterswil Tél. 026/494 25 61
CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Case postale 100 2853 Courfaivre Tél. 032/426 53 54	M. Vincent EGGENSCHWYLER Rte de Vermes 3 2832 Rebeuvelier Tél. 032/435 67 86
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. René EICHER Pré Joyeux 5 2710 Tavannes Tél. 032/481 44 65
AMICALE DES ANCIENS(NES) ELEVES DE L'INSTITUT AGRICOLE DU JURA COURTEMELON	M. Vincent JOLIDON Rte de Porrentruy 21 2802 Develier Tél. 032/422 39 35	M. Gérard DOMINE Agriculteur 2825 Courchapoix Tél. 032/438 83 82
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 1000 Lausanne 6	M. Christian KEIMER Ch. Bâtiule 12 1241 Puplinge GE Tél. 022/349 50 70



ASSOCIATION SUISSE DES  
SELECTIONNEURS

Jordils 1  
Case postale 128  
1000 Lausanne 6  
Tél. 021/617 74 61

M. Jean-Luc PIDOUX  
Agriculteur  
1526 Forel-sur-Lucens  
Tél. 021/906 89 94

SOCIETE DES ANCIENS ELEVES DE  
L'ECA DE CERNIER

M. Alain SCHLEPPI  
Les Prés  
2523 Lignièrès  
Tél. 032/751 24 65

M. Pierre BUSSY  
Rte de Colombier 11  
2015 Areuse  
Tél. 032/842 21 36

SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE

M. Gilbert BUTTY  
Case postale 1  
1670 Ursy  
Tél. 021/909 56 82

M. Willy Debély  
R. Jonquilles 1  
2053 Cernier  
Tél. 032/853 42 02

SOCIETE VAUDOISE DES  
VETERINAIRES

M. Jean PFISTER  
Rue Marterey 52  
1005 Lausanne  
Tél. 021/312 56 08

M. Charles TROLLIET  
Rte Grange-Neuve 1  
1053 Montheron  
Tél. 021/731 13 13

ASSOCIATION DES MAITRES  
AGRICULTEURS DE LA SUISSE  
ROMANDE

M. Benoît PERROUD  
Grange La Battiaz  
1690 Villaz s/Pierre  
Tél. 026/653 26 50

M. Jacky PAVILLARD  
La Petite Maison  
1304 Senarclens  
Tél. 021/862 13 49

ASSOCIATION ROMANDE DES  
PAYSANNES PROFESSIONNELLES

Mme Magali BRIOD  
1526 Forel-sur-Lucens  
Tél. 021/906 86 58

Mme Suzanne DUPRAZ-BIERI  
Ch. de la Muscadelle 25  
1233 Bernex  
Tél. 022/757 13 88

FENACO

Rte de Chardonne 1, CP 144  
1070 Puidoux  
Tél. 021/946 02 02

M. Lienhard MARSCHALL  
Wyden  
3176 Neuenegg  
Tél. 031/741 25 19

ASSOCIATION DES MAITRES  
VITICULTEURS ROMANDS

M. Philippe DURUZ  
Rte de Clarmont  
1114 Colombier  
Tél. 021/803 19 34

M. Boris KELLER  
2028 Vaumarcus  
Tél. 032/835 19 92

ASSOCIATION DES MAITRES  
CAVISTES DE LA SUISSE ROMANDE

M. Jean-Yves BEAUSOLEIL  
En Délèze C  
1867 Ollon  
Tél. 024/499 26 74

M. Jean-Yves BEAUSOLEIL  
En Délèze C  
1867 Ollon  
Tél. 024/499 26 74

COORDINATION DES PAYSANNES  
ROMANDES

Mme Marie-Noëlle PILLET  
Rte Cantoanle 243  
1963 Vétroz  
027/346 34 05

Mme Marie-Noëlle PILLET  
Rte Cantonale 243  
1693 Vétroz  
027/346 34 05

## **COMITE D'AGORA (état au 31.12.2006)**

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée en</i>
M. FASEL Josef	Président, Président UPF, 1715 Alterswil	1998
M. HALDEMANN François	1 <sup>er</sup> vice-président, Ch. Maisonnex-Dessus, 1217 Meyrin	2005
M. EGGENSCHWILER Vincent	2 <sup>ème</sup> vice-président, Rte Vermes 45, 2832 Rebeuvelier	2003
Mme TOMBEZ Monique	Représentante ARPP, La Cerjaulaz, 1510 Moudon	2004
M. BLANC Daniel	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2003
M. BOURGEOIS Jacques	Directeur USP, Kappellenstrasse 5, 3005 Berne	1998
M. CARNAL Jean-Michel	Vice-président CAJB, 2748 Souboz-les-Ecorcheresses	2002
M. CORNAMUSAZ Alain	Délégué AMASR, 1552 Trey	1999
M. DUBOSSON Fernand	La Thièssaz, 1872 Troistorrents	1996
M. EICHER René	Président CAJB, Pré-Joyeux 5, 2710 Tavannes	1998
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FAVRE Laurent	Directeur CNAV, Ch. de l'Aurore 4, 2053 Cernier	2001
M. FALLEY Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. FRUTSCHI Marc	Président CNAV, Le Valanvron 28, 2300 La Chaux-de-Fonds	2004
M. LACHAT Jean-Paul	Secrétaire CJA, Case postale 100, 2853 Courfaivre)	2003
M. PELLAUX Yves	Président Prométerre, 1405 Pomy	2003
M. SANDOZ André	Rte des Fontaines 1, 2054 Chévard	1996
M. STAMPFLI Tony	Secrétaire de l'AIASR, 1899 Torgon	1999
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
<u><i>Invités :</i></u>		
<u><i>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</i></u>		
<u><i>Chefs de service de l'agriculture</i></u>		
Mme MAURER Jacqueline	Conseillère d'Etat, Caroline 11, 1014 Lausanne	
M. DUNANT Olivier	Chef du Service de l'agriculture, Lausanne	
M. WINKLER Samuel	Délégué à l'agriculture du Jura bernois, Loveresse	
M. CORMINBOEUF Pascal	Conseiller d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
M. AEBY Félix	Chef du Service de l'agriculture, Fribourg	
M. CRAMER Robert	Conseiller d'Etat, Case postale 3918, 1211 Genève 3	
M. KEIMER Christian	Service de l'agriculture, Genève	
M. SOGUEL Bernard	Conseiller d'Etat, le Château, 2001 Neuchâtel	
M. LAVANCHY Laurent	Chef du Service de l'Economie agricole, Cernier	
M. ROTH Jean-François	Ministre de l'économie publique Rue du 24 Septembre 2, 2800 Delémont	
M. BEURET Bernard	Chef du Service de l'Economie rurale, Courtemelon	
M. CINA Jean-Michel	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion	
M. DAYER Gérald	Chef du Service de l'agriculture, Châteauneuf	
<u><i>Invitée :</i></u>		
Mme BAILLY Martine	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	

## **COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE**

Président	M. GRANDGIRARD Pierre-André	1482 Cugy
Vice-président	M. GAILLARD Raphaël	Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Châteauneuf-Sion
Membres	M. BERLANI Pierre-Alain	ECMTN, ch. de l'Aurore 3, 2053 Cernier
	M. BERNHARD Jean-Pierre	Rte de la Vallée, 1304 Cossonay-Ville
	M. BERRET Fabrice	Institut agricole du Jura, 2852 Courtételle
	M. BIANCO Guy	Directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Sion
	M. CHEVALLEY Marc-André	Rte de Lœx 157, 1233 Bernex
	M. HORNER Alexandre	Directeur, Centre de formation agricole et forestière, Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1725 Posieux
	Mme MONNERAT Germaine	Les Neufs-Champs 400, 2853 Courfaivre
	M. SANTSCHI Patrick	La Sombaille 30, 2300 La Chaux-de-Fonds
	M. SCHWAGER Alexandre	Directeur de l'enseignement agricole vaudois Agrilogie-Marcelin, 1110 Morges
	M. WIDMER Nicolas	Rte de Malagny 33, 1294 Genthod
M. WÜTHRICH Thomas (démissionnaire)	Rière Les Moulins 15, 2607 Cortébert	
Secrétaire	M. PERDRIZAT Jean-Pierre	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6
Invités	Mme GASSMANN Geneviève	OFFT, Effingerstrasse27, 3003 Berne
	M. ROESCH Jakob	USP, Laurstrasse 10, 5201 Brougg

## **COMMISSION DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE**

Président	M.	ODIET Pierre-André	Fondation rurale interjurassienne 2852 Courtételle
Vice-président	M.	BISE Philippe	Maître agriculteur, Montborget 1489 Murist
Membres	M.	AESCHLIMANN Gilles (dès le 08.12.06)	CNAV, Aurore 3, 2053 Cernier
	M.	BIDAUX Michel (dès le 03.07.06)	Maître agriculteur, Ch. de Sierne 19, 1255 Veyrier
	M.	CORNAMUSAZ Alain	Maître agriculteur 1552 Trey
	M.	GAILLARD Raphaël	ECA de Châteauneuf 1950 Sion
	M.	GALLANDAT Thierry	Agrilogie, Grange-Verney 1510 Moudon
	M.	GERBER Tom	Maître agriculteur, Rte Tavannes 80, 2732 Reconviliers
	M.	HORNER Alexandre	Institut agricole de Grangeneuve 1725 Posieux
	M.	PICHONNAT Olivier	Maître-agriculteur 1682 Lovatens
	M.	WÜRLER Felix (jusqu'au 29.09.06)	Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature (ECMTN), 2053 Cernier
Secrétaire	M.	RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6
Invité		OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne
Invité	M.	ROESCH Jakob	Union suisse des paysans, Laurstrasse 15, 5201 Brougg

**COMMISSION DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET DES  
MAITRISES POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET  
CAVISTES**  
**Commission plénière**

Président (bureau)	M. RAYROUX Fabrice	Maître-caviste, Rte de l'Etoile 43, 2023 Gorgier
1 <sup>er</sup> vice- président (bureau)	M. MERCIER Denis	Crêt-Goubing, 3960 Sierre
2 <sup>ème</sup> vice- président (bureau)	M. RUGGLI Dominique	Institut agricole de Grangeneuve, 1725 Posieux
	M. BORBOËN Christophe	Maître Arboriculteur, Route du Lac 15, 1026 Denges
Mme	BOSCHETTI-CAMY Violaine (dès le 20.02.06)	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
(bureau)	M. BRIGUET Conrad (dès le 06.02.06)	Directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
(bureau)	M. BRUSCAGIN Didier	Maître caviste, Mauverney 20 b, 1196 Gland
	M. BURGAT Louis-Philippe	Maître viticulteur, Domaine de Chambleau, 2013 Colombier
	M. CHENUZ Maurice	Doyen de l'ECA de Marcelin, 1110 Morges
	M. DE MONTMOLLIN Alexandre	Station cantonale de viticulture et d'œnologie, Ch. du Pont du Centenaire 109, 1228 Plan-les-Ouates
	M. DERRON Eric	Rte du Lac 99, 1787 Môtier
	M. DUFAUX Daniel	Testuz Jean & Pierre SA, Treytorrens Lavaux, 1096 Cully
	M. DUPRAZ Philippe	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. FOURNIER Yannick	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. GAILLARD Raphaël	ECA de Châteauneuf, 1951 Sion
(bureau)	M. GALLANDAT Thierry (dès le 01.11.06)	Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
	M. GRUAZ Alain	c/o Schenk SA, Case postale 76, 1180 Rolle
	M. KEIMER Christian	Service de l'agriculture, Ch. du Pont-du-Centenaire 109, 1228 Plan-les-Ouates
(bureau)	M. LOUIS Hubert	Ingénieur œnologue, Ch. de Poudeille 2d, 2520 La Neuveville
	M. MAFFEI Daniele	Instituto agrario cantonale, 6828 Mezzana-Balerna
	M. MASSY Luc	Clos-du-Boux, 1098 Epresses
	M. MAURER Jürg	Chef de la Station cantonale d'arboriculture, Oeschberg, 3425 Koppingen
(bureau)	M. MAYOR Jean-Philippe (jusqu'au 06.02.06)	Directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. NANCHEN Dyonis	Maître viticulteur, Rue de la Palud 7, 1955 Chamoson
	M. OLIVIER Richard	Station cantonale d'arboriculture, 1110 Morges
Mme	PERROTTET Monique	Rue Paul-Vouga 137, 2074 Marin Epagnier

(bureau)	M. PRADERVAND Nicolas	Maître arboriculteur, 1274 Signy Office cantonal de la viticulture, Case postale 437, 1951 Sion
	M. RODUIT Pierre-André	
	M. ROSSIER Jacques	Office cantonal d'arboriculture, Châteauneuf, 1950 Sion
Secrétaire (bureau)	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6 (dès le 01.01.2004)
Invité (bureau)	OFFT	OFFT, Office fédéral de la formation professionnelle et la technologie, Effingerstr. 27, 3003 Berne

### ***Commission technique viticole***

Président	M. MERCIER Denis	Maître viticulteur, Crêt-Goubing, 3960 Sierre
Vice- président	M. BURGAT Louis-Philippe	Maître viticulteur, Domaine du Chambleau, 2013 Colombier
Membres	M. CHENUZ Maurice	Doyen de l'ECA de Marcelin, 1110 Morges
	M. DE MONTMOLLIN Alexandre	Station cantonale de viticulture et d'œnologie, Ch. du Pont du Centenaire 109, 1228 Plan-les-Ouates
	M. DERRON Eric	Rte du Lac 99, 1787 Môtier
	M. DUPRAZ Philippe	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. LOUIS Hubert	Ingénieur œnologue, ch. de la Poudeille 2d, 2520 La Neuveville
	M. MAFFEI Daniele	Instituto agroario cantonale, 6828 Mezzana- Balerna
	M. NANCHEN Dyonis	Maître viticulteur, Rue de la Palud 7, 1955 Chamoson
	M. RODUIT Pierre-André	Office cantonal de la viticulture, case postale 437, 1951 Sion
	M. TEUTSCH Heinz	Bielstrasse 155, 2514 Schafis/Ligerz
Secrétaire	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6

## ***Commission technique caviste***

Président	M. RAYROUX Fabrice	Maître caviste, Rte. de l'Etoile 43, 2023 Gorgier
Vice- président	M. LOUIS Hubert	Ingénieur-œnologue, ch. de Poudeille 2d, 2520 La Neuveville
Membres	M. BRUSCAGIN Didier	Maître caviste, Mauverney 20 b, 1196 Gland
	M. DE MONTMOLLIN Alexandre	Station cantonale de viticulture et d'œnologie, Ch. du Pont du Centenaire 109 1228 Plan-les-Ouates
	M. DUFAUX Daniel	Testuz Jean & Pierre SA, Treytorrens Lavaux, 1096 Cully
	M. FOURNIER Yannick	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. GAILLARD Raphaël	ECA de Châteauneuf, 1950 Sion
	M. GRUAZ Alain	c/o Schenk SA, case postale 76, 1180 Rolle
	M. MAFFEI Daniele	Instituto agrario cantonale, 6828 Mezzana-Balerna
	Mme PERROTTET Monique	Rue Paul-Vouga 137, 2074 Marin Epagnier
Secrétaire	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6

## ***Commission technique arboricole***

Président	M. RUGGLI Dominique	Institut agricole de Grangeneuve, 1725 Posieux
Vice-président	M. PRADERVAND Nicolas	Maître arboriculteur, 1274 Signy
Membres	M. BORBOËN Christophe	Maître arboriculteur, Rte du Lac 15, 1026 Denges
	Mme BOSCHETTI-LAMY Violaine (dès le 20.02.06)	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. MAFFEI Daniele	Instituto agrario cantonale, 6828 Mezzana-Balerna
	M. MAURER Jürg	Chef de la Station cantonale d'arboriculture, Oeschberg, 3425 Koppingen
	M. OLIVIER Richard	Station cantonale d'arboriculture, 1110 Morges
	M. ROSSIER Jacques	Office cantonal d'arboriculture, Châteauneuf, 1950 Sion
Secrétaire	M. RUETSCHI David	Jordils 5, CP 128, 1000 Lausanne 6
	M. KEIMER Christian	Service de l'agriculture, Ch. du Pont-du- Centenaire 109, 1228 Plan-les-Ouates



## **CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE**

Président	M. SCHWAGER Alexandre	Directeur de l'enseignement agricole vaudois, Agrilogie-Marcelin, 1110 Morges
	M. BERLANI Pierre-Alain	Directeur ECMTN, Aurore 3, 2053 Cernier
	M. BIANCO Guy	Directeur de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Sion
	M. BRACHER Hans-Jakob	Centre de formation agricole et forestière, Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1725 Posieux
	M. BRIGUET Conrad	Directeur Ecole d'Ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. BURRI Roger	Directeur du Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
	M. CHRIST Jean	Ecole professionnelle et spécialisée de Martigny, 1920 Martigny
	M. DERIAZ Philippe	Centre d'enseignement professionnel de Morges, Av. Marcelin, 1110 Morges 1
	M. GIRARDIN Olivier	Directeur, Fondation rurale interjurassienne, 2852 Courtételle
	M. HORNER Alexandre	Directeur, Centre de formation agricole et forestière, Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1725 Posieux
	M. MOLL Virgile	Division forestière 8, Case postale, 2710 Tavannes
	M. RITZ Freddy	Ecole professionnelle artisanale et industrielle, 1700 Fribourg
	M. ROTH Edouard	Office des Forêts, Les Champs Fallat, 2882 St-Ursanne
	M. RONGET Pierre	Ecoles professionnelles de Lullier, 1254 Jussy
	Mme ROULIN Nicole	Responsable de la formation équestre, 1093 La Conversion
	Mme SCHINDLER Magdalena	Haute école suisse d'agronomie, Länggasse 85, 3052 Zollikofen
	M. STETTLER André	Service des Forêts et de la Faune, Rte Mont Carmel 1, 1762 Givisiez
	M. WILLENER Walter	Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6
Secrétaire	M. PERDRIZAT Jean-Pierre	Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6
Invitée	Mme GASSMANN Geneviève	OFFT, Effingerstrasse 27, 3003 Berne

## **COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE**

Président	M. GIROD Philippe	Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, 1951 Châteauneuf-Sion
	M. Berset René	Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1725 Posieux
	M. DEMIERRE Martin	Centre de formation laitière et agro-alimentaire, 1725 Posieux
	M. DERIAZ Philippe	Centre d'enseignement professionnel de Morges, Av. de Marcelin, Case postale 240, 1110 Morges 1
	Mme HAUSER Karine	Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon
	M. HAUTIER Serge	Ecole d'ingénieurs de Changins, 1260 Nyon
	M. KNOBEL Beat	Fondation rurale interjurassienne, 2852 Courtételle
	M. RONGET Pierre	Ecoles professionnelles de Lullier, 1254 Jussy
	M. SAHLI Alexandre	ECTMN, 2053 Cernier
	M. SCHWAGER Alexandre	Directeur de l'enseignement agricole vaudois, Agrilogie-Marcelin, 1110 Morges
Secrétaire	M. WILLENER Walter	AGORA, Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6
Secrétaire	M. PERDRIZAT Jean-Pierre	AGORA, Jordils 5, Case postale 128, 1000 Lausanne 6
Invités	Mme GASSMANN Geneviève	Office fédéral de la formation professionnelle et technique, 3003 Berne
	M. SCHWAB Peter	Agridéa, 1000 Lausanne 6
	M. PELLAUX Daniel	IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley
	Vacant	ASIAT, 3052 Zollikofen

## **SECRETARIAT D'AGORA**

M. WILLENER Walter	Directeur, ingénieur-agronome EPFZ
M. PERDRIZAT Jean-Pierre	Licencié HEC, adjoint de direction
M. RUETSCHI David	Ingénieur-agronome HES (60% formation professionnelle)
M. DEMIERRE Jacques	Agro-commerçant IAG, gérant IP-Suisse
Mlle BETTEX Céline	Secrétaire 100%
Mme ROUGE Jennifer	Secrétaire 80%
Mme BOURQUENOUUD Maryse	Secrétaire-comptable 80%
Mme CORBOUD-JATON Catherine	Secrétaire 20%
Mme MOSER Patricia	Secrétaire 20%

## Rapport annuel 2006

---

### PROCES-VERBALDE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 07.04.2006 à 11h00 heures, au Château de Vaumarcus (NE)

**Présidence:** M. J. FASEL, président

**Présents:** Membres du comité: Mme et MM.

D. BLANC, J.-M. CARNAL, A. CORNAMUSAZ, V. EGGENSCHWILER, R. EICHER, F. ERARD, L. FAVRE, P.-Y. FELLE, M. FRUTSCHI, F. HALDEMANN, J.-P. LACHAT, Y. PELLAUX, A. SANDOZ, T. STAMPFLI, M. TOMBEZ

Invités au comité: MM.

J. BOURGEOIS, L. LAVANCHY, S. WINKLER, J.-P. YERLY

Commissions AGORA : Mme et MM.

G. BIANCO, Ph. DERIAZ, P.-A. GRANDGIRARD, P. RONGET, A. SCHWAGER, F. WÜRGLER

Commission de gestion: Mme et M.

B. ANDREY, E. RUFENER

Secrétariat: Mmes et MM.

W. WILLENER, J.-P. PERDRIZAT, D. RUETSCHI, M. BOURQUENOUD, C. BETTEX, J. ROUGE, C. CORBOUD

Invités: Mmes et MM.

U. SCHNEIDER, vice-directeur USP

S. HELFENSTEIN, USP

D. GEISER, FLN

E. JORDAN, Orlait FLVF

D. KOLLER, Fédération des PSL

Ph. BARDET, Interprofession du Gruyère

Ch. KEIMER, SAGE Genève

R. STREIT, USPF

A.-M. PAVILLARD, CREPP

G. GODEL, FSFL

D. COTTIER, Economiesuisse

F. BRAND, agridea

Ch. PIDOUX, AGRI

I. CHAUDET, secrétaire tourisme rural

J.-M. FALLET, président assoc. pour la promotion des labels en production intégrée

J. DEMIERRE, gérant assoc. pour la promotion des labels en production intégrée

**Excusés:** 8 invités

5 membres du comité ou invités au comité

17 membres des commissions AGORA

5 délégués

Selon liste jointe à l'original du procès-verbal.

**Procès-verbal:** C. CORBOUD

**Nombre de délégués:**

(D'après la liste de présence  
signée durant l'assemblée)

1 délégué du canton de Berne

2 délégués du canton de Fribourg

2 délégués du canton de Genève

7 délégués du canton de Vaud

1 délégué du canton de Neuchâtel

4 délégués du canton du Valais

0 délégué du canton du Jura

---

17 délégués

+ 14 délégués de diverses organisations

## Rapport annuel 2006

---

### Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 8 avril 2005
2. Rapport du président
3. Rapport d'activité
4. Rapports financiers
  - 4.1 Présentation des comptes 2005
  - 4.2 Rapport de la commission de gestion
  - 4.3 Budget 2006 et cotisations
5. Programme d'activité 2006
6. Elections
  - 6.1 complémentaire au comité
  - 6.2 à la commission de gestion
7. Divers et imprévus

En préambule, M. WILLENER passe la parole à Mme Thalmann, propriétaire des lieux, qui dresse un portrait historique du Château.

M. LE PRESIDENT déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il cède la parole à M. Laurent Lavanchy, chef du service de l'économie agricole du canton de Neuchâtel.

M. L. LAVANCHY, au nom des autorités neuchâteloises qu'il représente, souhaite la bienvenue à chacun et remercie l'assemblée d'avoir choisi Vaumarcus pour les assises des 3 « A ». Il transmet les salutations de M. Bernard Soguel, président du Gouvernement neuchâtelois et dresse un bref portrait de la région.

M. LE PRESIDENT remercie M. Lavanchy pour ses quelques mots et propose de désigner les scrutateurs.

DECISION: Les délégués désignent Mme Marie-Lise Bapst et Jean-Michel Carnal comme scrutateurs.

M. LE PRESIDENT fait part de l'ordre du jour de la séance.

DECISION: Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 8 avril 2005**

DECISION: Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 8 avril 2005 est adopté tel que présenté.

### **2. Rapport du Président**

M. LE PRESIDENT énumère plusieurs événements importants de l'année 2005, qui restera une année pleine d'actions et pleine de travail pour la défense professionnelle. Il voit cependant une différence fondamentale entre d'une part les propos tenus à la manifestation de Berne, lors de la dernière assemblée d'AGORA ou la résolution votée à Bulle et, d'autre part, les orientations proposées par le groupe de travail réuni autour de Hans Burger. Celui-ci propose un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne par lequel on s'engage pour de nouvelles baisses des prix. Ce n'est pas acceptable. Cette baisse continue des prix agricoles est provoquée par la transformation et la distribution pour augmenter leurs marges.

M. LE PRESIDENT relève qu'un grand nombre de personnes, notamment au niveau des cadres de notre économie, n'ont pas encore compris ou ne veulent plus comprendre quel est le devoir de l'agriculture et l'importance d'un

approvisionnement propre à chaque pays. Si l'Occident vit dans l'abondance alimentaire, elle est extrêmement fragile. Par ailleurs, le prix à payer pour une augmentation de notre dépendance alimentaire vis-à-vis de l'étranger pourrait être à terme très élevée.

Les paysans sont aussi inquiets face aux négociations de l'OMC. Les responsables des organisations agricoles de 51 pays se battent contre la prédominance des grands pays exportateurs de produits agricoles. La libéralisation profite en premier lieu aux exploitations agricoles industrielles et aux entreprises de commerce multinationales dans les pays développés ou émergents, mais en tout cas pas aux pays en développement les plus pauvres. Les paysans rendent les responsables des négociations en cours attentifs au fait que le cycle de Doha est prioritairement un cycle de développement et non un cycle d'accès au marché. Tous les pays devraient être en mesure d'assurer leur propre souveraineté alimentaire.

En guise de conclusion, M. LE PRESIDENT déclare qu'il est temps de prendre les choses en main et ne pas suivre les prêcheurs de bonnes paroles qui veulent se profiler sur le dos de l'agriculture et des familles paysannes.

### **3. Rapport d'activité**

M. WILLENER rappelle qu'AGORA fêtera son 125<sup>ème</sup> anniversaire le 21 juillet prochain. Outre une plaquette qui sera distribuée en fin d'assemblée, cet événement sera marqué par une assemblée extraordinaire qui aura lieu le 21 juillet 2006 dans la Salle du Conseil communal de la Ville de Lausanne, soit le même jour et au même lieu que ceux de la fondation de la FSASR en 1881. Une exposition de photos actuelles sur « L'Homme, la machine, la nature » est également en préparation, en collaboration avec l'Ecole de photographie de Vevey. Enfin, AGORA a tenu à mettre en évidence son engagement pour la formation professionnelle en allouant un prix spécial de Fr. 400.— par établissement de formation agricole romand pour le meilleur élève en gestion et en économie et pour le meilleur lauréat de la maîtrise agricole. Il propose ensuite quelques citations tirées de la plaquette, à méditer.

M. WILLENER aborde ensuite le rapport d'activités 2005, dont il relève quatre éléments marquants, à savoir : les nombreuses consultations auxquelles AGORA a répondu, la marche des Norvégiens dont AGORA a organisé les 3 étapes en terre romande, la manifestation paysanne de Berne et la création de l'Organisation du Monde du Travail AgriAli**Form**. A ces éléments s'ajoutent entre autres la contribution à la mise en place de la nouvelle vulgarisation « agridea » ou la bonne marche des prestations de service.

M. WILLENER tient à évoquer PA 2011 et fait part de la profonde déception d'AGORA de voir que le futur message à l'attention du Parlement sur cet objet ne prendra que très partiellement en compte les avis exprimés et très largement partagés dans la consultation. Cette situation l'interpelle et il s'interroge vraiment sur la portée des consultations. Il y a donc peu de chances que ce message soit encore corrigé par le Conseil fédéral. C'est donc au Parlement que cela va se jouer et il conviendra alors de concentrer le travail sur quelques points essentiels tels que le relèvement du crédit-cadre prévu, le maintien du soutien au marché laitier et de la production végétale, la notion de souveraineté alimentaire et le maintien pour l'essentiel des dispositions existantes en matière de droit foncier et de droit sur le bail à ferme agricole.

En ce qui concerne l'OMC, il apparaît que les échéances fixées à Hong Kong pour l'avancement du dossier agricole ne pourront pas être tenues. A court terme,

c'est certainement un bien pour l'agriculture suisse, mais probablement pas à moyen et long terme dans la mesure où le retard ne peut que conduire à des solutions moins favorables et un échec ouvrirait la porte à la généralisation des accords bilatéraux de libre-échange agricole sur le plan mondial. M. WILLENER pense qu'il serait temps que les négociateurs de l'OMC demandent « un temps mort » pour faire un bilan objectif des décisions prises jusqu'ici, puis pour repartir sur des bases moins pécuniaires et plus humaines.

Dans ce contexte difficile de PA 2011 et de l'OMC, un nouvel acteur est apparu sur le marché de la politique agricole : il s'agit du groupe emmené par M. Hans Burger, qui propose un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne. M. WILLENER regrette que cette proposition fasse l'objet d'une politisation extrême dès le départ. Un tel accord a certes des inconvénients mais il donne aussi des perspectives en matière de marchés et de baisses des coûts de production, éléments que ne donne en tout cas pas l'OMC. Il met aussi la pression sur les secteurs en amont et en aval de l'agriculture, chose que PA 2011 ne fait pas. Dans ce dossier et en conclusion, M. WILLENER en appelle à un peu de calme. Il faut laisser les autorités et l'USP faire une analyse objective des chances et des risques, des forces et des faiblesses d'un tel accord. En fonction de cette analyse, il sera assez tôt pour savoir s'il convient de sortir les fusils ou la couronne de lauriers.

### **Rapport d'activités sur la formation professionnelle**

M. J.-P. PERDRIZAT indique que la formation professionnelle initiale se trouve actuellement en pleine réforme. La nouvelle ordonnance de formation, valable pour les métiers d'agriculteurs et/ou avec spécialisation biologique, d'arboriculteur, d'aviculteur, de caviste, de maraîcher et de viticulteur, devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les premiers cours seront dispensés à l'automne 2008.

Voilà moins d'une année que les associations professionnelles actives dans les métiers de l'agriculture, des branches spéciales et des produits de transformation de l'agriculture ont décidé de s'unir pour constituer l'organisation du monde du travail « **AgriAliForm** ». Le projet est de construire une maison pour la formation professionnelle de tous les métiers concernés.

Pour tenir le calendrier élaboré par l'organisation du monde du travail, **AgriAliForm** doit rédiger et déposer plusieurs documents d'ici au 15 juillet 2006. AGORA est fortement engagée dans les travaux de réforme.

Au niveau de la formation professionnelle supérieure, AGORA et l'Union suisse des paysans se sont engagés dans une réforme du brevet et de la maîtrise. Après plus de deux ans de travaux et de discussions, les deux associations professionnelles ont pu déposer, sous l'égide d'**AgriAliForm**, les directives d'examen pour le brevet et la maîtrise.

En conclusion de ce rapport, M. PERDRIZAT tient à mettre en exergue que le mode de financement de la formation professionnelle est également en évolution, signifiant notamment un engagement plus conséquent des associations professionnelles au niveau du financement. Enfin, M. PERDRIZAT remercie toutes les personnes qui s'engagent pour la formation professionnelle au niveau d'AGORA, du comité, des commissions.

**DECISION:** L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité le rapport du président, le rapport du directeur et du directeur-adjoint.

## Rapport annuel 2006

---

### 4. Rapports financiers

#### 4.1 Comptes 2005

M. WILLENER présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2005. Les comptes bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 854.02 et le bilan fait état de Fr. 700'722.07 à l'actif et au passif.

#### 4.2 Rapport de la commission de gestion

M. ANDREY donne lecture du rapport de la commission de gestion qui confirme, tout comme le rapport fiduciaire FIPROM, l'exactitude des comptes et du bilan.

#### 4.3 Budget 2006 et cotisations

M. WILLENER commente le budget figurant sur les feuilles distribuées à l'entrée et précise que le montant des cotisations reste identique. Le budget prévoit un excédent de recettes de Fr. 3'000.--.

DECISION : Les comptes 2005, le bilan au 31 décembre 2005, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes, ainsi que le budget 2006 sont approuvés sans opposition et sans remarque particulière.

### 5. Programme d'activités 2006

M. WILLENER invite les délégués à se référer au programme d'activités figurant en page 74 du rapport annuel.

DECISION : Le programme d'activités 2006 est accepté à l'unanimité.

### 6. Elections

#### 6.1 complémentaire au comité

M. Le PRESIDENT fait part de la démission de M. Guy BIANCO, représentant de la Chambre valaisanne d'agriculture au comité. Entré en 1988, M. BIANCO a quitté le comité à fin octobre 2005, soit après un bail de 17 ans. Son départ du comité est lié au fait qu'il a repris au 1<sup>er</sup> novembre dernier la direction de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf. AGORA perd certes ses compétences appréciées au niveau du comité et de la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture, mais le retrouvera avec plaisir dans les organes liés à la formation professionnelle. M. BIANCO est sincèrement remercié pour son travail au service de la défense professionnelle valaisanne et romande et bon vent lui est souhaité pour le travail à venir au service de la formation professionnelle.

Pour la remplacer, la Chambre valaisanne d'agriculture propose M. Pierre-Yves FELLE, son nouveau directeur. Il est inutile de présenter M. FELLE, connu de tous par son activité à la direction de la FSASR, puis d'AGORA et de la FSV.

DECISION : M. Pierre-Yves FELLE est élu par acclamations au comité d'AGORA.

#### 6.2 à la commission de gestion

M. LE PRESIDENT indique que M. Beat ANDREY (FR), arrive au terme de son mandat et le remercie. Il appartient au canton du Valais de désigner un nouveau suppléant.

La candidature de M. Eric JACQUOD, de Bramois, est proposée.

DECISION: M. Eric JACQUOD est élu à l'unanimité comme membre suppléant à la commission de gestion.



## Rapport annuel 2006

---

La commission de gestion et de vérification des comptes sera composée comme suit pour l'exercice 2006 :

Membres: Céline PERROUX, GE  
Denis CHALLANDES, NE  
Yvette PETERMANN, JU

Suppléants: Eliane RUFENER ; VD  
Eric JACQUOD, VS

### **7. Divers et imprévus**

M. Ph. BARDET fait part de ses inquiétudes en parcourant le rapport et les consultations de l'OFAG. Il rappelle que le Gruyère va bien car AGORA s'était occupée du dossier de manière active à l'époque. Il insiste sur le fait que la Suisse romande doit faire preuve d'indépendance par rapport aux produits et compte sur AGORA - qui est partie prenante dans les consultations à venir, - pour prendre position et défendre un produit phare de la Suisse romande.

M. WILLENER signale que la plaquette du 125<sup>ème</sup> met en évidence le rôle joué par AGORA dans la mise en place de l'Interprofession du Gruyère. Concernant la consultation en cours sur la promotion des ventes, il estime que la nouvelle proposition de l'OFAG prend en compte les spécificités des produits AOC, donc du Gruyère.

M. J. BOURGEOIS, directeur USP, tient à remercier AGORA d'avoir associé l'USP à son 125<sup>ème</sup> anniversaire. AGORA est une association incontournable de la défense professionnelle de ce pays qui a su anticiper par rapport aux conventions avec les Chambres d'agriculture pour une meilleure synergie. M. BOURGEOIS rappelle l'importance de parler d'une seule voix, notamment pour obtenir les corrections voulues dans le dossier PA 2011. Il ne faut pas fermer la porte à l'accord sur le libre-échange avec l'UE, mais analyser et choisir les meilleures options pour les familles paysannes suisses sur la base de faits concrets. M. BOURGEOIS enjoint à regarder l'avenir avec optimisme : on aura toujours besoin de s'alimenter : faisons-le avec des produits de proximité et faisons les connaître à d'autres !

M. LE PRESIDENT remercie M. BOURGEOIS pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, M. LE PRESIDENT clôt la séance à 12h30 heures.

20.04.06

La rédactrice du procès-verbal:  
C. Corboud

## Activités de l'Association

### 1. Organes

#### 1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni au début 2006 pour traiter les questions relatives au personnel (salaires, taux d'engagement) et pour l'examen du budget de l'année sous revue.

Au niveau du personnel, la stabilité a été de mise. Mme Jennifer Rouge a repris son activité avec un taux réduit à 80% dès le 15 février, après son congé-maternité de 16 semaines. A fin mars, Mme Maryse Bourquenoud a souhaité réduire son activité de 100% à 80%.

#### 1.2 Comité

Le comité s'est réuni à 3 reprises en 2006. En février, il a examiné les comptes 2005, le budget 2006 et le rapport d'activité 2005 et il a préparé l'assemblée ordinaire des délégués. En juillet, il a établi les requêtes d'AGORA sur PA 2011, par rapport au message du Conseil fédéral publié en mai 2006 (voir pt. 2.2.1). Il a aussi défini le programme de la Journée officielle du 125<sup>ème</sup> anniversaire. En décembre, il a repris le dossier PA 2011 après son examen par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats. Il a été informé sur les travaux de l'USP relatifs à un projet de convention collective de travail dans l'agriculture. Il donné le feu vert à la direction pour entamer des réflexions de fond sur l'organisation et sur les structures de défense professionnelle. Il s'agit notamment de renforcer la position des producteurs face aux partenaires du marché. Au vu des changements en cours, il a consacré à toutes les séances beaucoup de temps sur les questions de formation professionnelle et il a pris position sur les projets de plan et d'ordonnance de formation (voir pt 7.9). Par consultation écrite, il a donné le feu vert à la position d'AGORA sur le projet d'Accord de libre-échange agricole (voir pt. 2.1.1). Toujours en consultation écrite, il a défini les modalités pour clore la plainte ESB (voir pt. 2.4.1).

A chaque séance, le comité est informé sur les questions d'actualité traitées par le secrétariat et sur les objets examinés à la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes. Les séances de comité ont aussi permis aux membres d'exprimer leurs préoccupations face aux attaques contre l'agriculture suisse, face à la problématique de l'épuration des surfaces des pâturages boisés de l'Arc jurassien ou face à la multiplication des organisations de producteurs dans le secteur laitier.

#### 1.3 Assemblée des délégués

Fidèles au principe d'une décentralisation limitée, les 3 « A », AGORA, AGIR et AGRI ont tenu leurs assemblées des délégués le 7 avril dans le magnifique cadre du Château de Vaumarcus (NE). Le procès-verbal figure dans le présent rapport. A noter que malgré la réduction statutaire des délégués intervenue en 2004, la fréquentation de l'assemblée 2006 a été excellente. Un repas convivial a clôturé la journée des 3 organisations agricoles romandes.

#### 1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie à 8 reprises en 2006. Elle a enregistré 2 changements au niveau des invités permanents. Pour l'USP, M. Christophe Eggenschwiler a remplacé Mme Rhea Beltrami et pour la LOBAG, c'est désormais son nouveau directeur, M. Donat Schneider, qui remplace Mme Henriette von Wattenwyl. Ce dernier changement a d'ailleurs permis à la Conférence de siéger pour la première fois hors de Suisse romande, à Ostermundigen, en l'occurrence dans les locaux de la LOBAG. Lors de cette séance extra-muros, les directeurs romands ont pu aussi découvrir

## Rapport annuel 2006

---

de multiples facettes de l'agriculture bernoise (entreprise de travaux pour tiers, engraissement, production de biogaz, accueil à la ferme, réseaux écologiques, production maraîchère).

Beaucoup d'objets traités par la Conférence sont traités par ailleurs dans le présent rapport. Mais pour l'essentiel, elle a examiné les points suivants :

- Le développement du site « agriculture.ch » avec de sérieuses réserves sur le nouveau projet présenté par l'USP
- La coordination des séances d'information en Suisse romande relative à l'éradication de la BVD
- La mise en œuvre du projet « Visite d'étables » et la coordination du lancement de la nouvelle campagne « Proches de vous. Les paysans suisses »
- La contribution au 2<sup>ème</sup> ouvrage en préparation sur les AOC-IGP en Suisse
- La coordination des réponses aux enquêtes de l'USP et d'AGRIDEA sur le développement futur de la vulgarisation agricole et de l'espace rural
- Les positions critiques d' « économiesuisse » sur l'agriculture avec la rédaction d'un petit contre-argumentaire
- L'encouragement de production de matières premières renouvelables et de biocarburants par l'agriculture
- La problématique du marché laitier, en particulier des prix à la production cassés par certains acheteurs (ELSA, Emmi) pour les quantités supplémentaires de lait accordées par l'OFAG au printemps. Dans ce contexte, une information et une analyse plus approfondies du secteur laitier a été faite avec M. Daniel Koller, secrétaire romand de la FPSL
- La fiscalité agricole dans les cantons romands avec la réalisation d'une enquête sur les pratiques relatives à la détermination de la valeur fiscale des bâtiments agricoles et à la politique d'amortissement. La mise en valeur de cette enquête se fera en 2007
- La mise en place d'Agrosolution
- La poursuite de la convention liant AGORA et Uniterre
- La recherche (sans beaucoup de succès !) de jeunes agriculteurs romands pour la Commission adhoc de l'USP
- La participation de l'agriculture à un Salon des énergies renouvelables, prévu à Bulle en 2007
- La préparation du Séminaire de l'USP en Suisse romande
- Les conditions d'engagement et de travail dans l'agriculture avec une option préférentielle pour un contrat-type national

Les participants font régulièrement état des préoccupations et des thèmes d'actualité dans les cantons. Cela a conduit AGORA à se doter d'un fichier romand d'exploitations pouvant être visitées ou proposées à la presse pour des reportages.

MM. Christian Pidoux, directeur d'AGRI et Daniel Koller, secrétaire romand de la FPSL ont été invités à la Conférence pour présenter et discuter les développements en cours au niveau du journal professionnel et au niveau de l'économie laitière.

## 2. Dossiers politiques et économiques

### 2.1 Dispositions légales et consultations

Outre l'Accord de libre-échange agricole avec l'UE et l'Ordonnance sur la protection des animaux traités plus loin, AGORA a exprimé l'avis de l'agriculture romande sur 23 autres dossiers. Dans l'ordre chronologique, ce sont :

- La révision totale de l'ordonnance sur l'aide à la promotion des ventes et les ordonnances sur les désignations « montagne » et « fermier ». Pour la première, de nombreuses remarques ont été formulées visant à assurer la promotion au niveau régional et suprarégional et des marques nationales. Une coordination renforcée entre les niveaux nationaux et régionaux de la promotion à l'étranger a été mise en évidence. La souplesse dans l'engagement des moyens par secteur de marché a été demandée. Pour les désignations, nous avons soutenu le terme « montagne » dans un sens restrictif incluant l'obligation de transformation en montagne. Pour le terme « fermier », nous avons insisté sur la terminologie qui ne doit pas entrer en concurrence avec les produits vendus sur les marchés paysans.
- La modification de l'ordonnance sur le bétail de boucherie porte sur un nombre minimum d'animaux sur les marchés surveillés. Nous avons admis ce principe, pour autant que l'on puisse cumuler le nombre d'animaux amenés sur 2 marchés différents, mais organisés le même jour ou demi-jour dans la même région pour atteindre le nouveau minimum demandé de 50 animaux.
- La modification de l'ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement, dossier complexe, admis sans remarques particulières.
- La révision de l'ordonnance sur l'assurance maladie où nous avons repris l'avis critique, notamment sur la diminution des réserves, de l'USP.
- La modification de l'ordonnance sur la terminologie agricole où nous avons appuyé l'avis de la PIOCH qui s'est opposée à de nouvelles complications administratives.
- Le rapport intermédiaire sur la coordination des contrôles dont les pistes proposées par l'OFAG ont été admises pour l'essentiel, en particulier celles visant à diminuer le coût et le nombre des contrôles.
- L'ordonnance concernant la formation, la formation qualifiante et le perfectionnement des personnes travaillant dans les Services vétérinaires publics et la modification de l'ordonnance sur les épizooties, où nous avons dénoncé une fois de plus le perfectionnisme helvétique et le corporatisme vétérinaire.
- L'ordonnance sur les plants de vigne, projet globalement soutenu par *VITIPLANT*.
- La seconde révision de l'ordonnance sur le bétail de boucherie, avec une opposition totale à l'assouplissement prévu des règles régissant la mise aux enchères des importations de viande.
- La révision de l'ordonnance sur les améliorations structurelles, largement approuvée avec l'insistance que les moyens financiers soient adaptés aux nouvelles possibilités de soutien prévues (développement régional).
- La modification des ordonnances sur l'agriculture biologique confirmant les dérogations au principe de la globalité pour la viticulture, élément admis par AGORA.
- La modification des directives concernant les enregistrements des données BDTA pour les courtes durées, avec un refus d'agir dans la précipitation, l'administration fédérale étant plus rapide pour réagir aux critiques de Bruxelles que pour prendre en compte les intérêts des détenteurs de bétail en Suisse.

- La modification de l'ordonnance sur la BDTA en liaison avec le projet d'éradication de la BVD, acceptée pour autant qu'elle n'entraîne pas de nouveaux frais pour les détenteurs d'animaux.
- Le projet de programme d'activité 2008-2011 d'Agroscope ACW, avec des propositions sur la sélection variétale, sur la baisse des coûts en production végétale et la recherche OGM.
- Les modifications des exigences SST et SRPA où nous avons émis le souci des nouvelles contraintes pour les producteurs.
- L'ordonnance et le plan de formation des métiers affiliés à AgriAli**Form**, largement approuvés avec comme fil conducteur le maintien de la qualité de la formation pour les métiers de l'agriculture au sens large (voir aussi 7.9).
- Le développement de l'annexe vétérinaire de l'accord Suisse – UE relatif aux échanges agricoles avec le refus du transit d'animaux de l'UE à travers la Suisse et le refus de nouvelles contraintes en matière de lutte contre les épizooties. Par contre, les simplifications au niveau de l'abattage et du contrôle des viandes ont été acceptées.
- La baisse des prix-seuils et des droits de douane pour les céréales au 1<sup>er</sup> juillet 2007, acceptée pour autant qu'il y ait compensation par l'adaptation des contributions pour terres ouvertes. La baisse supplémentaire sur les semences d'orge a été refusée.
- La création d'un allègement douanier pour le blé tendre pour la fabrication de chapelure clairement refusée, dans la mesure où cet allègement lèse les intérêts économiques des producteurs de céréales suisses.
- La révision de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle, domaine complexe s'il en est, et où nous nous en sommes remis à l'USP pour relever les points problématiques.
- La liste des cépages examinée plus spécifiquement par *VITIPLANT*, acceptée avec la possibilité d'une adaptation plus dynamique.
- L'ordonnance sur les plants de vigne, traitée plus spécifiquement par la FPVS et accueillie positivement.
- La création d'un allègement douanier pour la viande de bœuf pour la fabrication de préparations alimentaires farcies refusée, aucune des 3 conditions requises n'étant remplies.
- La création d'un allègement douanier pour les patates douces utilisées pour la production de snacks, allègement pour une fois accepté, car portant sur une production qui n'existe pas en Suisse.

A relever que certains objets en consultation ne sont pas adressés directement à AGORA, mais sont transmis par l'USP ou par les cantons. Nous relevons aussi la fâcheuse tendance – en particulier du côté de l'OFAG, à raccourcir les délais de consultation (10 jours !), ce qui rend difficile la concertation avec les Chambres d'agriculture ou avec les milieux directement concernés.

### **2.1.1 Accord de libre-échange agricole avec l'UE**

A mi-janvier, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à poursuivre les discussions en vue d'un accord de libre-échange agricole avec les USA. Cette décision a été accueillie avec soulagement par les milieux agricoles.

Par contre, il a mandaté à la même date l'administration pour examiner la faisabilité et les avantages et inconvénients économiques d'un accord de libre-échange avec l'UE pour les produits agricoles, donnant ainsi suite à des propositions en la matière formulées par un groupe de travail « pour une politique agricole offensive », conduit par l'ancien directeur de l'OFAG, Hans Burger. Début mai, les départements concernés ont mis en consultation un document d'information. L'OFAG a organisé en ouverture de consultation une séance d'information pour les

organisations agricoles. Le document fédéral a été accueilli avec scepticisme par l'agriculture. En effet, un tel accord pourrait avoir des avantages au niveau des perspectives d'exportation, des coûts de production et du tourisme alimentaire. Par contre, les conséquences économiques pour l'agriculture seraient graves, en particulier pour la production végétale. L'OFAG chiffrerait la baisse du revenu net du secteur agricole à 1,5 mia de francs par année, chiffre largement confirmé par les calculations de l'USP.

La réponse d'AGORA à cette consultation peut se résumer par « oui, **mais**... ». Oui à la poursuite du dossier qui s'inscrit comme alternative à l'OMC. Oui à des calculations plus poussées sur les avantages et sur les inconvénients d'un tel accord, le rapport en consultation étant très lacunaire sur ces points. **Mais** le renforcement de la compétitivité à tous les échelons (production, amont, aval) est limité par l'environnement économique cher en Suisse. **Mais** la perte de 700 mio de francs de recettes douanières n'est pas à négliger. **Mais** des mesures d'accompagnement sont nécessaires. **Mais** les perspectives de baisse des coûts de production sont trop floues. **Mais** les chances de nouvelles exportations doivent être mieux analysées. **Mais** le risque de délocalisation de la transformation de produits agricoles suisses à l'étranger existe. **Mais** le consommateur suisse va-t-il bénéficier d'un tel accord ou la transformation et la distribution vont-elles s'accaparer les baisses de prix à la production ? **Mais** les importations ne vont-elles pas augmenter ?

A la question des alternatives possibles à un accord de libre-échange, nous avons évoqué l'adhésion à l'UE qui soumettrait toute l'économie suisse aux règles européennes.

En conclusion, nous avons justifié notre « oui, **mais**... » par la nécessité d'obtenir de l'OFAG et du Conseil fédéral des réponses claires aux interrogations formulées. De ces réponses dépendra une position plus définitive d'AGORA. La position d'ouverture donnée sur ce dossier pourrait rapidement évoluer vers une position d'opposition s'il n'est pas mieux analysé et documenté.

A fin juin, le Conseil fédéral a donné le feu vert à ses Services pour entamer des discussions exploratoires avec l'UE, avec un nouveau rapport attendu pour avril 2007.

### ***2.1.2 Ordonnance sur la protection des animaux***

En juillet, le Département fédéral de l'économie a mis en consultation une révision totale de l'ordonnance sur la protection des animaux. Au vu de son contenu, AGORA a rejeté le projet proposé dans son ensemble, ceci pour les raisons suivantes :

- L'office vétérinaire fédéral (OVF) a élaboré le dossier sans concertation avec les milieux concernés, en particulier avec les praticiens agricoles.
- Les modifications vont au-delà des modifications apportées dans la loi sur la protection des animaux.
- Les engagements pris par le Conseil fédéral dans le débat parlementaire sur la révision de la loi, de ne pas augmenter ou diminuer les exigences en matière de protection des animaux ne sont pas tenus.
- La comparaison avec les règles de l'UE (sujet particulièrement analysé par AGORA) montre des différences très importantes au détriment de la production suisse.
- La production sous label est menacée.
- Les conséquences économiques pour l'agriculture ne sont pas acceptables.
- Le projet est édifiant en matière technocratique, avec une réglementation détaillée au cm, au cm<sup>2</sup> et au kg.
- L'OVF pratique une politique à géométrie variable, s'alignant sur l'UE lorsqu'il s'agit de dispositions relatives au commerce et aux échanges internationaux et privilégiant l'exception pour les conditions et les contraintes pour la production dans le pays.

En conclusion, AGORA a demandé un réexamen complet du projet, sous la direction de l'OFAG, par un groupe de travail comprenant aussi des représentants des organisations agricoles, issus de la pratique. En complément de cette non-entrée en matière, nous avons relevé près de 50 points devant être revus ou supprimés.

Notre détermination sur ce dossier a été partagée par la grande majorité des organisations agricoles, dont l'USP. Informellement, nous avons appris qu'il y aurait un réexamen complet du projet par l'OVF, avec la participation des milieux concernés, en 2007.

## **2.2 Politique agricole**

### ***2.2.1 Politique agricole 2007***

La mise en œuvre de PA 2007 dans sa 3<sup>ème</sup> année s'est concrétisée par quelques adaptations législatives au niveau des ordonnances (voir point 2.1). Dans le secteur laitier, l'OFAG a libéré pour la première fois des quantités supplémentaires de lait aux organisations qui avaient opté en 2005 pour la sortie anticipée du contingentement laitier. Ces quantités ont été attribuées à des organisations de producteurs et à des organisations producteurs-utilisateurs. Plusieurs utilisateurs, dont ELSA et Emmi ont proposé ces quantités supplémentaires aux fournisseurs à des prix de 15 à 20 cts inférieurs aux prix payés pour les volumes contractuels. Cette pratique a suscité beaucoup de réactions au sein des producteurs, mettant en évidence le peu de solidarité des producteurs de lait, dont certains ont accepté sans broncher des baisses substantielles de prix au profit de volumes supplémentaires. Pour ceux-ci, visiblement, la quantité passe avant le prix. La multiplicité des organisations, avec 7 nouvelles acceptées par l'OFAG à fin 2006 et la position très faible des producteurs face aux utilisateurs et acheteurs de lait, montrent toutefois une certaine fragilité du secteur laitier. Les prix de base ont pu être relativement stabilisés tout au long de l'année 2006, malgré la diminution du soutien au marché. Il est vrai que la reprise réjouissante de la demande – en particulier avec un secteur fromager très prospère a contribué à cette stabilité.

Les mesures d'allégement budgétaire décidées en 2005 pour l'agriculture ont eu relativement peu d'effets en 2006. Mais ce ne sera pas le cas pour 2007 où la diminution des moyens financiers va sérieusement mettre le prix du lait et les paiements directs sous pression.

Dans le secteur de la viande, beaucoup d'acteurs – des producteurs à la transformation en passant par la distribution – ont mis en évidence les effets pervers du nouveau système de mise aux enchères des contingents d'importation. Un rapport de l'OFAG sur ce sujet a minimisé, voire réfuté les critiques formulées. Une révision rapide du système a été demandée par motion parlementaire.

### ***2.2.2 Politique agricole 2011***

Après la consultation de fin 2005, le Conseil fédéral a publié à fin mai le message concernant PA 2011 à l'attention du Parlement. Avec une certaine surprise et beaucoup de déception, nous avons dû constater que ce message et les propositions de modifications législatives étaient pratiquement identiques au projet mis en consultation. En clair, le Conseil fédéral et l'OFAG n'avaient pas pris en compte les nombreuses critiques et propositions d'amélioration formulées par les organisations agricoles pour une fois unies, les cantons et certains partis politiques. Contre l'avis de la majorité des avis exprimés, la Confédération maintenait la forme et le rythme des réformes initialement proposées. Aucune correction n'était apportée sur les transferts du soutien au marché vers les paiements directs, sur la réduction du crédit-cadre ou sur le démantèlement du droit foncier et du bail à ferme.

Cette situation a été très mal vécue par les milieux agricoles, eu égard en particulier à l'énorme travail de concertation et de coordination fourni dans la phase de consultation, à l'exemple d'AGORA sur le plan romand ou de l'USP sur le plan national.

Mais l'action a rapidement pris le relais de la déception. Sous la conduite de l'USP, une quinzaine d'éléments essentiels pour améliorer le projet ont été arrêtés. Il s'en est suivi un intense travail de lobbying auprès des parlementaires par l'USP et par les Chambres d'agriculture. Ce travail s'est concentré dans un premier temps sur les membres de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats, puis des membres de ce Conseil.

L'examen de PA 2011 s'est fait durant 2 jours au Conseil des Etats en décembre. Au vu des décisions prises, le travail fait au niveau fédéral, régional et cantonal s'est avéré positif. En effet,

des corrections importantes ont été apportées par rapport au Conseil fédéral, notamment sur les points suivants :

- autorisation des importations parallèles
- maintien du soutien au marché laitier (contribution pour le lait transformé en fromage à 15 cts et la contribution pour le lait de non-ensilage à 3 cts)
- refus de la mise aux enchères des contingents d'importation de pommes
- maintien d'un mandat de prestations pour les sucreries
- maintien du soutien à la mise en valeur de la laine de mouton
- augmentation de 150 mio de francs du crédit-cadre

Par contre, les revendications paysannes n'ont pas été suivies sur le

- maintien des contributions à l'exportation
- maintien des mandats de prestations pour les oléagineux, les pommes de terre et les semences.

Le Conseil des Etats n'a pas encore traité les autres législations en liaison avec PA 2011, comme le droit foncier, le droit du bail à ferme ou les allocations familiales.

L'évolution du dossier PA 2011 en 2006 a montré qu'en étant uni, le monde agricole pouvait infléchir la volonté de l'OFAG et du Conseil fédéral.

Début 2007, le dossier a passé au Conseil national où le débat est prévu pour mars.

### ***2.2.3 Situation économique de l'agriculture***

Sur le plan météorologique, l'année 2006 a été très contrastée, très humide de janvier à mai, très sèche et chaude en juin et juillet, très maussade et fraîche en août puis à nouveau chaude et faible en précipitations de septembre à décembre.

En production animale, l'approvisionnement en fourrages a été plus faible que la normale, nécessitant davantage d'importations. Pour les céréales, la qualité a été au rendez-vous, mais pas la quantité avec une récolte de 10% inférieure à celle de 2005. Pour la première fois, les surfaces de céréales fourragères ont dépassé celles de céréales panifiables. Pour les pommes de terre, l'année a été catastrophique, alors qu'elle a été bonne pour les oléagineux et les betteraves. L'année a été difficile pour les maraîchers en particulier au printemps où de vastes régions se sont retrouvées sous l'eau. Les prix plus élevés ont partiellement pu compenser les pertes dues aux caprices du temps. Les secteurs des fruits et de la viticulture ont enregistré une année moyenne, la qualité compensant çà et là des rendements plus faibles que la normale.

Pour le secteur laitier, l'année a été globalement favorable avec un marché équilibré, voire en développement pour les fromages et des prix stabilisés. L'offre n'a pas connu de problèmes de commercialisation. Dans la viande, le bétail d'égal présente un bilan positif. Les marchés des veaux et des vaches de réforme ont été bons tout au long de l'année. Par contre, celui des porcelets et des porcs a traversé des moments très pénibles, en raison d'une offre trop abondante. Ainsi, les prix ont atteint un plancher historique de Fr. 3.40/kg / PV en novembre. Le marché du mouton et de l'agneau est resté difficile. La volaille a enregistré une reprise réjouissante après les problèmes liés à la grippe aviaire à fin 2005. Mais ce secteur est très pénalisé par le système de vente aux enchères des importations, avec en particulier l'annonce par Micarna SA de l'abandon de la production contractuelle de dindes à mi-2007.

Selon une estimation de l'Office fédéral de la statistique, la valeur de la production agricole en 2006 s'est élevée à 10 milliards de francs répartis ainsi : 48,8% d'origine animale et 42,0% de provenance végétale. Les 9,2% restants correspondent aux prestations agricoles et aux activités accessoires non-agricoles. Le produit des prestations de l'agriculture a été revu à la baisse par rapport à l'année précédente. Les activités accessoires non agricoles ont marqué une nette progression. Les coûts de l'énergie, des lubrifiants, des engrais, des amendements et de l'entretien des bâtiments ont augmenté. La valeur ajoutée a accusé un recul de 4% qui s'inscrit dans une tendance observée depuis plusieurs années. En 2006, le revenu net s'est élevé à 2,67 milliards de francs au total, ce qui représente une diminution de 2,8% par rapport à l'année précédente.



### Revenus agricoles 2005

Dans le rapport d'activités 2005, nous annonçons une baisse sensible du revenu agricole pour cette année. Nos prévisions se sont malheureusement avérées exactes. En septembre, Agroscope Reckenholz-Tänikon a publié les résultats définitifs du dépouillement centralisé des comptabilités.

Le rendement brut par exploitation (Fr. 211'000.-) a diminué de 2% par rapport à 2004, en raison des baisses des prix à la production pour le lait et les porcs. Les frais de production (Fr. 156'700.-) ont à nouveau progressé par rapport à 2004, de 1,2% en raison des hausses du coût de la main-d'œuvre et des carburants.

Le revenu agricole a baissé de 10% pour se fixer à 54'300 francs par exploitation et le revenu du travail par unité de main d'œuvre familiale a régressé de 7,5% pour se fixer à 36'700 francs. A noter que la diminution la plus importante du revenu est intervenue en plaine, avec -14%.

Ces chiffres confirment, si besoin était, la nécessité d'apporter des corrections à PA 2011 pour améliorer la situation économique de l'agriculture.

### **2.2.4 Rapport agricole 2006**

Rien de bien nouveau dans le traditionnel rapport de l'OFAG publié à fin novembre. Le contenu informatif est excellent et bien détaillé. Mais il est intéressant de voir que l'OFAG arrive à tirer des commentaires positifs pour justifier les réformes en cours à partir de certains chiffres négatifs, comme ceux ayant trait à l'évolution du revenu agricole !

Entre 2004 et 2005, l'agriculture a perdu 839 exploitations, soit moins que les années précédentes. Il en reste ainsi 63'627, dont 45'911 à plein temps et 17'716 à temps partiel. La main d'œuvre familiale et extra familiale s'élève à 188'024 unités. La valeur ajoutée de l'agriculture à l'ensemble de l'économie suisse est faible, avec 1,3%.

Le rapport ne présente plus le revenu du travail pour 2005 seulement, mais la moyenne des années 2003-2005, ce qui tend à penser que l'OFAG refuse de montrer la difficile réalité économique de l'agriculture suisse en 2005.

Le seul élément nouveau du rapport est la présentation d'un volet spécial sur les paysannes et les paysans à l'âge de la retraite issus de l'Enquête suisse sur la santé, fait en 2002. La conclusion est édifiante, nous citons « De manière générale, force est de constater que l'état de santé de la population paysanne est plutôt plus mauvais que celui des autres groupes de la population ». Ce constat est corroboré par 13 portraits de paysannes et paysans retraités ou peu avant la retraite, fait en 2006.

Le rapport confirme encore une fois le bon bilan écologique de l'agriculture.

### **2.2.5 Rapport de situation de l'USP**

A la fin 2006, l'USP a publié son rapport de situation avec le titre « L'alimentation durable : ses dimensions écologiques, économiques et sociales ». Il confirme la dégradation de la situation économique de l'agriculture, avec 91% de la main-d'œuvre agricole qui n'atteint pas un salaire comparable aux autres secteurs économiques. Alors que la moyenne des « travailleurs pauvres » ou « working poor » s'élève à 6,7% de la population active, ce taux oscille entre 20% et 30% dans l'agriculture. Ce taux recense toutes les familles dont le revenu se situe sous le seuil de pauvreté après déduction des cotisations sociales et des impôts. La moitié des exploitations agricoles sont menacées de disparition. Il s'agit donc pour l'USP de corriger PA 2011 au Parlement et de revoir le crédit-cadre 2008-2011 à la hausse.

Le rapport aborde aussi la question de l'alimentation durable. Il établit la corrélation entre l'environnement et l'agriculture, avec des aspects éthiques et s'interroge sur le rôle des différents acteurs impliqués. Le système alimentaire organisé à l'échelle mondiale porte une part importante de responsabilités des impacts sur l'environnement. Par leur comportement d'achat, les consommateurs peuvent exercer une influence directe sur la durabilité de la production agricole. A cela s'ajoutent des problèmes sociaux et économiques pour les travailleurs agricoles. Les produits d'origine suisse garantissent à la fois la qualité et la sécurité alimentaires. Ils se portent garants de la durabilité écologique et de l'équité sociale.

La présentation de ce rapport, début janvier 2007, a suscité un vif intérêt médiatique.

### **2.3 Agriculture internationale**

#### **2.3.1 Union européenne**

La politique agricole commune (PAC) de l'UE a évolué dans plusieurs domaines en 2006. La réforme de l'économie sucrière annoncée à fin 2005 a été confirmée, avec une baisse en 4 ans du prix du sucre de 36%, compensée pour 2/3 par des paiements directs liés à la surface. L'UE s'est aussi donné une stratégie concernant les biocarburants. Un accord bilatéral sur le vin a été conclu avec les USA, reconnaissant des procédés de vinifications (copeaux de chêne, par exemple) admis aux Etats-Unis. L'UE a mis en place des mesures de soutien au marché de la volaille, suite à la chute des prix et de la consommation en raison de la grippe aviaire.

Enfin, le débat autour des OGM s'est poursuivi, sans aboutir à une législation valable pour l'ensemble de l'UE.

#### **2.3.2 Congrès COPA-COGECA**

A l'automne 2004, à la suite de l'adhésion de la majeure partie des pays de l'Europe de l'Est à l'UE, les responsables du Congrès européen de l'agriculture ont décidé de dissoudre cette structure et d'intégrer le COPA (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne).

La Suisse, n'étant pas membre de l'Union européenne, s'est vu octroyer une position de membre associé. A ce titre, elle peut faire parvenir ses demandes directement auprès de cette institution.

AGORA était membre du Congrès européen de l'agriculture et a soutenu la proposition de dissolution. Toutefois, pour éviter une multiplication des adhésions auprès de la COPA, la Suisse est représentée par l'Union suisse des paysans. Au niveau suisse, l'Union suisse des paysans a mis en place un forum sur les questions relatives aux échanges avec l'Union européenne. AGORA est membre à part entière de ce Forum d'échanges. Le Forum a pour objectif de réunir les associations professionnelles intéressées par les contacts avec le COPA. Il assure notamment les activités suivantes :

- Echanges d'informations sur le COPA et l'Union européenne
- Assurer la présence de spécialistes suisses au sein des groupes de travail du COPA
- Transmettre les informations relatives au COPA, au marché agricole de l'Union européenne et les structures agricoles au sein des pays membres de l'Union européenne
- Organiser la présence de la délégation suisse lors des congrès européens du COPA.

Au cours de l'année sous revue, les membres du Forum Suisse – Europe se sont réunis à deux reprises. Les thèmes centraux ont été le Congrès européen et le mode de travail du COPA.

Parallèlement, et sur une base mensuelle, le secrétariat du Forum Suisse – Europe a publié des Newsletters. Ces dernières informent sur l'évolution de la politique agricole, les différents marchés et les organisations de marché.

Ces informations sont utiles et permettent d'évaluer la situation des agriculteurs au sein de l'Union européenne, ainsi que la situation des marchés agricoles.

#### **2.3.3 Accords bilatéraux et de libre échange**

Dans l'attente de la libéralisation complète et réciproque du marché du fromage au 1<sup>er</sup> juin 2007, la mise en œuvre des accords bilatéraux s'est poursuivie. La Suisse a adopté sa législation sur les denrées alimentaires d'origine animale aux dispositions européennes en matière d'hygiène et mené des négociations avec l'UE sur l'équivalence. Un certain nombre d'entraves au commerce ont ainsi pu être levées.

L'ouverture à fin juin d'entretiens exploratoires sur un éventuel accord de libre-échange agricole (voir point 2.1.1) et la mise en consultation à fin 2006 de la révision de la loi sur les entraves techniques au commerce, visant à l'application du principe du « Cassis de Dijon » par la Suisse, sont des éléments visant à améliorer la compétitivité de l'économie et de l'agriculture suisse.

Signalons encore qu'un accord global de libre-échange avec la Corée du Sud est entré en vigueur en 2006.

### **2.3.4 OMC**

L'été 2006 a été marqué par l'interruption des négociations du cycle de Doha entamé en 2001. Entre janvier et juin, l'OMC a multiplié les réunions techniques portant sur les subventions à l'exportation, sur le soutien interne et sur l'accès au marché. Dans ce dernier domaine, sur le traitement des produits sensibles et les limites supérieures des droits de douane, les délégations n'ont pu trouver d'entente. La réunion ministérielle de fin juin a tourné court. Les USA, bloqués par des échéances électorales et l'UE n'ont montré aucune ouverture, obligeant la direction générale à décréter l'état de crise et à reporter la conclusion du cycle. Depuis juillet 2006, malgré la recherche de compromis par des discussions bilatérales (dont la Suisse est souvent exclue), le cycle de l'OMC reste suspendu.

L'échec de ces négociations a été accueilli plutôt positivement par l'agriculture suisse. Pas d'accord vaut mieux qu'un mauvais accord. Toutefois, les difficultés de l'OMC comportent un risque nouveau, à savoir la recherche de nouveaux accords bilatéraux ou de libre-échange par la Suisse, avec l'agriculture comme monnaie d'échange pour les exportations de notre pays.

AGORA a mis en évidence le fait que l'OMC devrait avoir le courage de faire un bilan objectif et complet sur les résultats obtenus par la libéralisation des marchés depuis l'Uruguay-Round. Ce bilan doit porter sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Sur la base de ce bilan, il s'agit de fixer un certain nombre de nouvelles règles qui englobent, pour l'agriculture, des principes comme la multifonctionnalité, la souveraineté alimentaire et la protection des appellations. Il est temps pour l'OMC de tirer les conséquences des échecs successifs pour préparer l'avenir.

## **2.4 Autres activités 2006**

### **2.4.1 Plainte ESB**

Par arrêt du 11 avril 2006, publié le 8 mai 2006, le Tribunal fédéral a admis le recours du Département fédéral des finances déposé, confirmant ainsi la décision d'octobre 2002 qui enlevait toute responsabilité de la Confédération dans le domaine ESB (vache folle). AGORA et Uniterre ont regretté et déploré cette décision intervenue plus de 9 ans après le dépôt d'une plainte par 2'206 agriculteurs. Il s'agit à l'évidence d'un jugement basé sur des considérations politiques et économiques. Prétendre, comme le fait le Tribunal fédéral, qu'on ne peut exiger de la Confédération qu'elle prenne « en toute circonstance et en toute occasion les meilleures décisions du meilleur moment » ouvre la porte à l'arbitraire. L'étonnement était d'autant plus grand que les manquements graves mis en évidence dans la décision positive de la Commission fédérale de recours en matière de responsabilité de l'Etat du 29 avril 2004 étaient purement et simplement rejetées. Les manquements portaient sur :

- Des interdictions tardives des importations de farines animales en général et de Grande-Bretagne en particulier
- Une interdiction tardive de l'affouragement des farines animales aux ruminants
- Les problèmes de la contamination croisée liées aux 2 points précédents.

Nous rappelons ici les principales étapes de cette longue procédure :

- mars 1997 : dépôt de la plainte à la Confédération
- février 1999 : rejet de la demande par le Département fédéral des finances (DFF)
- avril 1999 : recours au Tribunal fédéral des plaignants
- janvier 2002 : acceptation du recours. Le Tribunal fédéral ordonne au DFF de reprendre l'examen du dossier sur la base d'un certain nombre de considérants tendant à la responsabilité de la Confédération

## Rapport annuel 2006

---

- octobre 2002 : décision négative du DFF. La Confédération n'est pas responsable
- novembre 2002 : nouveau recours des plaignants devant la Commission fédérale de recours en matière de responsabilité de l'Etat
- avril 2004 : acceptation du recours par ladite Commission. La Confédération est responsable
- mai 2004 : recours du DFF contre la décision positive de la Commission du Tribunal fédéral
- mai 2006 : le tribunal fédéral accepte le recours. La Confédération n'est pas responsable
- octobre 2006 : AGORA et Uiterre renoncent à poursuivre la procédure, les perspectives d'un recours devant la Cours européenne des droits de l'homme à Strasbourg étant, selon un avis de droit sollicité, très faibles, voire inexistantes.

AGORA et Uiterre ont procédé au bouclage financier du dossier. C'est un montant total de Fr. 184'000.— qui a été engagé dans cette procédure, réparti pour Fr. 45'000.— en frais de justice, pour Fr. 44'000.— en frais d'experts, pour Fr. 88'000.— en honoraires d'avocats et pour Fr. 7'000.— en frais d'administration liés à la clôture du dossier. Il reste ainsi un solde disponible de Fr. 36'000.—, ou Fr. 16.— par agriculteur plaignant (chiffres arrondis).

### **2.4.2 Economie laitière**

Plusieurs Chambres d'agriculture ont fait part, en cours d'année, de leurs préoccupations face à l'évolution du marché laitier. En particulier, la sous-enchère pratiquée par certains acheteurs pour les quantités supplémentaires de lait accordées par l'OFAG pour les organisations de producteurs ou de producteurs-utilisateurs a suscité des réactions de désapprobation. Des utilisateurs ont proposé des prix allant jusqu'à 20 cts de moins pour ces quantités, propositions acceptées sans rechigner par des producteurs plus intéressés par des volumes de production que par la couverture des frais de production. Il est vrai que pour ces volumes supplémentaires, ils n'avaient pas à débours des prix surfaits pour la location ou l'achat de contingents.

AGORA est intervenue auprès de l'OFAG pour demander le non-versement des contributions au marché du lait aux transformateurs pratiquant la sous-enchère et auprès de PSL pour demander une meilleure organisation des producteurs face aux partenaires du marché. Une rencontre avec le secrétaire romand de la FPSL, Daniel Koller, a permis de faire un large tour d'horizon du marché laitier, marché globalement très porteur en 2006. Les exportations de fromage ont évolué positivement, en particulier pour le produit-phare de la production laitière romande, le Gruyère AOC. Bonnes nouvelles aussi du côté du Vacherin Mont d'Or AOC et de la Tête de Moine AOC. Grâce à leur qualité, grâce à leur appellation protégée, ces fromages ont su idéalement se placer et peuvent affronter l'ouverture totale des marchés du fromage en 2007 avec une certaine sérénité. Mais rien n'est jamais acquis.

En fin d'année, les fédérations laitières des cantons de Vaud (Orlait), de Fribourg (FSLF) et de Neuchâtel (FLN) ont entamé des discussions visant à une fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2008 sous la raison sociale Prolait. AGORA salue ce projet qui ne pourra être que positif pour les producteurs de lait concernés.

### **2.4.3 Dindes**

A fin juin, Micarna SA – qui avait intégré Optigal en 2005 – annonçait la rupture unilatérale des contrats de production pour les dindes à 52 producteurs, majoritairement implantés dans les cantons de Vaud et de Fribourg. Cette décision, qui prend effet au 30 juin 2007, était motivée par la non-rentabilité de la filière « dinde » suite notamment aux conséquences négatives de la mise aux enchères des contingents d'importation de viande de volaille et à la décision de Migros – principal client de Micarna SA – de renoncer à vendre de la dinde suisse au profit de la dinde en provenance de France ou de Hongrie.

Cette décision a suscité de nombreuses réactions négatives, y compris sur le plan politique. Une plate-forme comprenant les producteurs de dindes, Micarna SA, l'USP, les cantons de Vaud et de Fribourg a été créée pour examiner les conséquences de cette décision. Présidée par Aviforum, elle a examiné les alternatives possibles, avant d'opter pour une indemnisation des producteurs lésés. En décembre, et suite notamment à l'intervention en haut lieu de la Fédération des coopératives Migros, un accord pouvait être signé entre l'Association des engraisseurs Micarna de dindes et Micarna SA. Le montant total des indemnités prend en compte les investissements non-amortis à ce jour. Elle s'élève en chiffres ronds à 3,86 millions de francs.

AGORA a suivi le dossier partiellement en coordonnant certaines séances préparatoires aux séances plénières de la plate-forme et en initiant une étude visant à maintenir une production indigène de dindes, hors Micarna SA.

Si l'indemnisation arrêtée entre les parties a permis de calmer les choses, beaucoup de questions restent ouvertes en fin d'année 2006. Il s'agit en particulier des modalités de répartition des montants et de la faisabilité d'une filière de production de dindes en Suisse romande. Sur ces 2 points, il est prévu qu'AGORA s'engage davantage.

### **2.4.4 Betteraves sucrières**

A mi-octobre, AGORA a été alertée par les producteurs de betteraves de Suisse occidentale sur un problème de répartition de quantités supplémentaires pour 2007. L'évolution positive du marché sucrier permet en effet une augmentation du volume de production de sucre indigène de 20'000 to, ce qui correspond à 1'800 ha de surfaces de betteraves en plus. Dans un premier temps, le Conseil d'Administration des Sucrieries d'Aarberg et de Frauenfeld (SAF) a décidé d'attribuer l'entier des nouvelles surfaces dans le rayon de la Sucrierie de Frauenfeld, ceci pour réduire les coûts de transport. Cette décision a suscité de fortes réactions des producteurs de Suisse occidentale. Elle a surtout mis en évidence des dysfonctionnements graves au sein de la Fédération suisse des betteraves, de l'Interprofession du sucre et même du Conseil d'administration des SAF. AGORA a multiplié les interventions à plusieurs niveaux, en concertation avec l'Association des planteurs de betteraves de Suisse occidentale. Après de difficiles négociations, la répartition a été revue avec une répartition de 70% en Suisse orientale et de 30% en Suisse occidentale, avec pour cette région, une limitation géographique de la répartition excluant l'Ajoie, la Côte, Genève et la Plaine du Rhône. A fin novembre, AGORA et Prométerre ont obtenu une entrevue avec la direction des SAF qui a mis en évidence la faiblesse des producteurs face aux orientations voulues par cette direction. Une autre discussion avec les producteurs a confirmé la nécessité de mieux organiser la défense professionnelle sectorielle des betteraviers. AGORA a été mandatée pour faire des propositions.

### **2.4.5 Réflexions sur l'organisation de la défense professionnelle**

Durant l'année 2006, les exemples mettant en évidence le rapport de forces déséquilibré entre producteurs et acheteurs-transformateurs-distributeurs se sont multipliés. Plusieurs cas (dindes, lait, betteraves) sont cités plus haut. En décembre 2006, le comité d'AGORA, sur proposition de la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture, a mandaté la direction pour entreprendre une réflexion de fond sur cette problématique. Il s'agit en particulier d'examiner les éléments suivants :

- développement et renforcement des structures interprofessionnelles et d'organisations de producteurs au sens de la législation agricole
- généralisation des fonds d'entraide professionnelle
- traitement centralisé de toutes les données économiques et commerciales relatives aux marchés
- création d'un pool de négociations « professionnels » mandatés par les branches
- regroupement accru de l'offre et développement des coopératives de producteurs
- redéfinition des rôles et répartition des tâches entre les organisations de défense professionnelle et les organisations de branche.

A fin 2006, un petit groupe de travail, auquel participe notamment l'USP a été constitué. Dans la mesure des disponibilités, une grande priorité sera donnée à ce dossier en 2007.

### 3. Information, relations publiques

#### 3.1 AGRI

Sur le plan rédactionnel, AGORA a fourni 5 éditoriaux et une vingtaine de contributions rédactionnelles sur les sujets d'actualité. Au niveau du comité, nous avons suivi la marche des affaires marquée par une lente érosion des abonnés (évolution des structures agricoles oblige !) et par une stagnation du marché publicitaire.

Un gros travail a été fourni dans le cadre du comité de pilotage mis en place en 2005. Avec le directeur-rédacteur Christian Pidoux, nous avons examiné plus particulièrement les possibilités de collaboration avec d'autres publications agricoles existantes (fruits, légumes, équipement technique, SAB, bio, etc.). Les potentialités semblent limitées pour l'instant dans ce domaine, mais les contacts doivent être poursuivis. Le comité de pilotage a pris connaissance d'une large enquête faite auprès des lecteurs du journal. Les résultats sont globalement positifs. Les changements à venir doivent permettre de maintenir les acquis, tout en améliorant ce qui peut l'être. Le comité de pilotage a procédé à un large appel d'offres pour un nouveau concept de journal et pour l'impression. Après examen de ces offres, le comité de pilotage et le comité ont retenu des travailler avec l'entreprise Pro Edito pour la nouvelle charte rédactionnelle et de poursuivre la collaboration avec l'Imprimerie St-Paul à Fribourg pour l'impression.

Un calendrier ambitieux a été établi, devant aboutir à une nouvelle formule de journal en octobre 2007. La nouvelle charte rédactionnelle, la répartition future des tâches entre la rédaction et l'imprimerie, le recours à de nouveaux moyens informatiques spécifiques à la presse vont permettre de proposer un moyen d'information moderne et adapté à l'agriculture romande, tout en permettant d'adapter les coûts à l'évolution négative des recettes. Comme l'a dit pertinemment un membre du comité de pilotage, le journal va passer « de la traite manuelle au robot de traite ».

#### 3.2 AGIR

L'Agence d'information de l'agriculture romande a fêté ses 10 ans d'existence en 2006. La rétrospective illustrée notamment par un calendrier des faits marquants entre 1996 et 2006 a mis en évidence le rôle essentiel joué par AGIR dans la communication et les relations publiques de l'agriculture romande. Le comité s'est réuni à 4 reprises et AGORA a poursuivi sa collaboration pour la tenue des procès-verbaux et de la comptabilité. Le rapport annuel d'AGIR fournit toutes les informations utiles sur les activités de l'Agence.

#### 3.3 AMTRA

L'association pour la mise en valeur des travaux de la recherche agronomique, présidée par AGORA, a édité et publié les 6 numéros de la "Revue suisse d'agriculture" et les 6 numéros de la "Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture".

Au comité, Mme Danielle Gagnaux (Agroscope ALP) et M. André Stäubli (Agroscope ACW) ont été remplacés en 2006 par les nouveaux directeurs de ces institutions, soit MM. Michael Gysi et Jean-Philippe Mayor. Ce dernier, représentant jusqu'ici l'Ecole d'Ingénieurs de Changins, a été remplacé par le nouveau directeur de cette école, M. Conrad Brigueat. En outre, le directeur et rédacteur en chef des publications de l'AMTRA, M. André Maillard, a annoncé sa démission pour février 2008, souhaitant faire valoir son droit à la retraite anticipée.

Au vu de la situation financière qui nécessite le recours aux importantes réserves de l'AMTRA depuis 2 ans, le comité a poursuivi ses réflexions sur l'avenir de l'Association. Celui-ci est lié à la politique qu'entendra mener la recherche agronomique suisse en matière de communication et de publication des travaux de recherche. Lorsque les éléments de cette politique et les moyens financiers à disposition seront connus, le rôle de l'AMTRA pourra être redéfini. Le comité est

toutefois déterminé à poursuivre la mise à disposition de la recherche de son infrastructure légère et de ses outils de publication.

### **3.4 Les Magiciens de la terre**

La présence de l'agriculture au Comptoir suisse se veut magique et décoiffante. L'Association « Les Magiciens de la terre », formée des associations actives dans la promotion mais également dans la défense professionnelle, a pour objectifs d'offrir une plateforme de promotion et de vente des produits de l'agriculture, de présenter l'agriculture sous une forme dynamique et de proposer des animations proches de notre secteur.

Ainsi, pour l'année sous revue, l'Association « Les Magiciens de la terre » a de nouveau mis en place un grand marché des produits de l'agriculture suisse. Pas loin de 40 producteurs de l'ensemble de la Suisse romande ont saisi cette occasion pour venir présenter, sur la totalité ou une partie de la manifestation, leurs produits. Il est réjouissant de constater que les affaires réalisées par les exposants peuvent être considérées comme bonnes à très bonnes.

Avec le soutien des arboriculteurs, des horticulteurs et des maraîchers vaudois, « Les Magiciens de la terre » ont réalisé un motif central à l'aide de fruits, fleurs et légumes sur le thème de la durabilité. Force est de constater que le papillon a été fortement apprécié par les visiteurs, ce qui est corroboré par une enquête de satisfaction du Comptoir suisse auprès des visiteurs et des exposants.

Enfin, les « Magiciens de la terre » ont mandaté l'école à la ferme au Comptoir suisse. Pas moins de 90 classes de la périphérie lausannoise ont pu découvrir les facettes de l'agriculture lors de leur visite au Comptoir suisse.

AGORA gère le secrétariat de l'association « Les Magiciens de la terre » et coordonne la mise en place de tous les projets. Toutefois, ce projet ne pourrait pas vivre sans le soutien de la Confédération, du canton de Vaud, des sponsors et de l'implication inconditionnelle des membres du comité.

Fort de ce succès, le comité souhaite poursuivre ses efforts et venir présenter notre secteur d'activités lors de l'édition 2007 du Comptoir suisse. L'objectif est d'accroître encore le nombre d'exposants présentant les produits de l'agriculture suisse.

### **3.5 Salon suisse des Goûts et des Terroirs, Bulle**

Le changement de date pour la 7<sup>ème</sup> édition de cette manifestation nationale s'est avéré très positif. Entre le 1<sup>er</sup> et le 5 novembre 2006, ce sont près de 40'000 visiteurs qui ont pu apprécier les produits des artisans de toute la Suisse. Le Swiss Bakery Trophy a grandement contribué au succès et au caractère national du Salon. Les nombreux invités (Alsace, Val Poschiavo, Ecole de Glion) et des animations quotidiennes ont apporté une dynamique très forte. Les cantons romands, coordonnés par « Pays Romand – Pays Gourmand » ont marqué leur présence en focalisant l'intérêt des visiteurs autour des stands et des pintes d'excellente tenue et en offrant aux visiteurs un riche choix saisonnier typique de chaque région.

Le comité du Salon, auquel participe AGORA, s'est réuni 2 fois pour les affaires courantes. A noter que M. Christophe Darbellay, conseiller national, a accepté de poursuivre la présidence du Salon.

### **3.6 Brunch à la ferme du 1er août 2006**

La quatorzième édition du Brunch a une nouvelle fois été un franc succès au niveau du nombre de visiteurs.

Le Brunch à la ferme est une action de relations publiques de l'agriculture à laquelle toutes les familles paysannes peuvent participer. Au moment de l'évolution de la politique agricole nationale et internationale, il est extrêmement important d'entretenir des relations de qualité et directes avec le grand public et les consommateurs. Le Brunch à la ferme est également l'occasion de présenter et faire déguster les produits régionaux et de l'agriculture suisse.

Cette réussite incombe avant tout à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation de cet événement. Nous tenons à les en remercier pour leur travail dans l'organisation d'une manifestation qui bénéficie d'une grande popularité.

AGORA assume la coordination au niveau de la Suisse romande. Notre contribution consiste à apporter un soutien aux responsables cantonaux, à promouvoir et transmettre la liste des Brunchs à la ferme, ainsi qu'à assurer le lien avec les médias. Nous continuerons dans ce sens pour l'organisation du Brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août 2007.

### **3.7 « Proches de vous. Les paysans suisses »**

L'essentiel de l'activité du groupe de travail « communication » de l'USP dont fait partie AGORA, a porté sur la mise en œuvre de la nouvelle campagne de promotion de l'agriculture suisse. Le 19 avril 2006, la population a pu découvrir les nouvelles affiches et les nouvelles annonces promotionnelles. Des stars et des personnalités comme Michelle Hunziker (show-business) Köbi Kuhn (entraîneur de l'équipe nationale de football), Hans-Ueli Loosli et Herbert Bolliger (directeurs de Coop et de Migros), Jean-Luc Bideau (cinéma), Philippe Rochat (restauration), Patty Schnyder (tennis) ont envahi les espaces publicitaires publics et de la presse pour diffuser un message positif sur l'agriculture suisse, tout en arborant fièrement la chemise paysanne traditionnelle aux couleurs de l'édelweiss. Le lancement de la campagne a été soutenu par la distribution de milliers de berlingots de jus de pommes dans les principales gares de Suisse, dont Lausanne et Genève pour la Suisse romande. Des conférences de presse organisées conjointement à Zürich et à Lausanne ont encore permis une importante mobilisation médiatique sur cet événement.

L'impact de cette nouvelle campagne auprès de la presse et du public en général a été énorme. Elle a contribué une fois encore à la perception globalement positive de la population suisse, et romande en particulier, du rôle et de l'importance de l'agriculture suisse et de ses produits.

Avec l'active collaboration d'AGIR, AGORA a lancé le projet « Visites d'étables » en Suisse romande. Une dizaine d'exploitations laitières ont ainsi ouvert leurs portes au public.

Le stand de la campagne « Proches de vous. Les paysans suisses » animé par AGIR a été présent à de nombreuses foires et expositions de Suisse romande. En outre, les autres activités liées à la promotion de l'agriculture suisse se sont poursuivies dans le cadre habituel, avec en particulier la diffusion d'objets publicitaires « relookés » aux couleurs de la chemise paysanne.

## **4. Conventions**

### **4.1 Union suisse des paysans**

La collaboration, sur la base de la convention établie, s'est poursuivie avec l'USP en 2006. A noter que l'indemnité conventionnelle a été réduite de Fr. 10'000.--. Comme d'habitude, la collaboration a porté sur :

- les relations publiques et l'information
- le suivi de la politique agricole
- les marchés
- la formation professionnelle
- l'administration et les traductions

Une séance de coordination portant plus spécialement sur les prestations de services de l'USP a été organisée. Elle a été élargie à l'ensemble des Chambres d'agriculture romandes et à agridea Lausanne. Elle a permis de clarifier le rôle des uns et des autres sur les activités de services proposées de part et d'autre de la Sarine. En fin d'année, les problèmes rencontrés en Suisse romande avec AQ-Viande Suisse et la non-participation de l'USP à la coordination des contrôles dans le cadre de la nouvelle société Agrosolution SA ont à nouveau mis en évidence les perceptions différentes en matière de prestations de services entre Lausanne et Brougg.

AGORA a collaboré activement dans plusieurs groupes de travail de l'USP, au niveau des questions liées au droit du travail et à l'engagement de main d'œuvre étrangère, aux affaires sociales, à la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse et à la « Vision 2020 ». La



participation d'AGORA au comité de l'USP, comme invitée, a permis des échanges d'informations très intéressants.

### **Commission sectorielle viande**

Cette Commission est composée de représentants de toutes les catégories de bétail, des organisations professionnelles actives dans le secteur de la viande, de représentants cantonaux et des membres du Comité de l'Union suisse des paysans en charge du dossier viande. AGORA fait partie intégrante de la Commission et nous représentons les intérêts des chambres d'agriculture de la Suisse romande.

Cette Commission a pour mandat de préparer les dossiers de la production animale pour le Comité de l'Union suisse des paysans. De plus, cet organe assure la conduite stratégique de l'Assurance qualité viande suisse.

Au cours de l'exercice sous revue, la Commission sectorielle s'est réunie à quatre reprises. Elle a traité les objets suivants :

- Elaboration du projet de réponse concernant la consultation sur l'ordonnance sur la protection des animaux. La Commission a clairement rejeté le projet soumis en consultation.
- Elaboration d'un projet de réponse concernant les consultations relatives aux accords de libre échange avec l'Union européenne. La Commission de production animale s'est opposée aux propositions sur les transports d'animaux.
- Discussion sur l'ouverture du marché de l'Union européenne pour la viande. Dans ce contexte, le soutien de la Confédération à la promotion de l'exportation a également été abordé.
- Coordination de la campagne d'information en vue de l'éradication de la BVD. La Commission de production animale a également débattu des mesures à prendre en vue de financer l'éradication et d'obtenir la force obligatoire.
- Coordination des demandes concernant la politique agricole 2011. La Commission a analysé et formulé un argumentaire sur les points relatifs à la production animale.
- Discussion large sur l'accord de libre échange avec l'Union européenne. La Commission de production animale considère qu'un accord de libre échange n'est envisageable que dans la mesure où l'ensemble de la chaîne est incluse. De plus, des mesures d'accompagnement doivent également être prévues.
- Discussion de fonds sur la mise en place d'une formation conduisant au technicien vétérinaire. Les vétérinaires suisses ont marqué une opposition marquée face à ce projet. De ce fait, la Commission de production animale a abandonné ce projet.

La Commission de production animale a également pris connaissance de l'évolution réjouissante de l'Assurance qualité viande suisse. A fin 2006, plus de 13'000 producteurs étaient affiliés à l'un des programmes de l'Assurance qualité viande suisse.

La coordination des contrôles entre différents programmes est un objectif prioritaire pour les organisations de défense des producteurs. A ce titre, nous ne pouvons que saluer l'initiative prise par IP-SUISSE, la Fédération suisse des producteurs de céréales et d'autres organisations pour constituer Agrosolution SA. Cette entité a pour objectif prioritaire de coordonner les contrôles des labels privés.

Ici, nous ne pouvons que déplorer et regretter que l'Assurance qualité viande suisse n'aie pas pris le train en marche. Pire, nous dénonçons que cette thématique n'aie pas été discutée au sein de la Commission de production animale. Pourtant, cet organe a pour mission de conduire stratégiquement ce projet. Enfin, nous déplorons que l'Assurance qualité viande suisse ne fasse pas partie intégrante d'Agrosolution SA. Car cela aurait facilité grandement le travail des organisations de contrôle et des producteurs.

### 4.2 Uniterre

L'essentiel de la collaboration a porté sur le bouclage financier et administratif du dossier de la plainte ESB (voir pt 2.4.1). La collaboration avec le secrétariat renouvelé d'Uniterre a été bonne. Elle s'est notamment concrétisée par de nombreux échanges d'informations, en particulier sur les consultations importantes (projet d'accord de libre-échange agricole avec l'UE, ordonnance sur la protection des animaux, etc.).

La convention a été renouvelée pour 2007.

### 4.3 Chambres d'agriculture de Suisse romande

Les nombreuses consultations ouvertes en 2006 ont confirmé l'excellente collaboration définie dans la convention liant AGORA et les Chambres d'agriculture de Suisse romande. En plus, en 2006, un accent particulier a été mis sur des échanges d'informations relatives à la fiscalité agricole et aux relations publiques.

### 4.4 AgriTOP

Après les quelques difficultés (défections aux cours, diminution des inscriptions) rencontrées en 2005, l'année 2006 s'est avérée très intense en matière de mise en œuvre de la convention liant AGORA et le SPAA Moudon pour appliquer la solution de branche AgriTOP en Suisse romande.

D'une part, nous avons pu organiser les premiers cours de formation continue agriTOP+ avec succès. D'autre part, une campagne de rappel pour les inscriptions organisée en collaboration avec les Chambres d'agriculture romandes et la FRV à Montreux a rencontré un énorme succès, nécessitant le renvoi de plus de 300 exploitations à suivre les cours de base à partir de l'automne 2007.

Traduite en chiffres, l'activité dans le cadre d'AgriTOP a été la suivante :

- nombre d'exploitations avec main-d'œuvre extrafamiliale affiliées aux différents systèmes d'assurance-globale : le chiffre en augmentation de 2012 exploitations fluctue en fonction du nombre d'affiliés
- nombre d'inscrits en suspens à fin 2006 : 335
- nombre de cours de base organisés : 13
- nombre de participants : 278
- nombre de cours agriTOP+ organisés : 5
- nombre de participants : 53

Les cours agriTOP+ ont porté sur la concrétisation d'agriTOP sur l'exploitation. Grâce aux réserves constituées, ils ont pu être proposés gratuitement aux participants, conformément aux engagements pris en 2003. La prestation ainsi offerte dépasse Fr. 10'000.— pour 2006.

En outre, 25 jeunes ont acquis la formation agriTOP dans le cadre des cours préparatoires au brevet agricole.

Une séance commune AGORA-SPAA a permis de régler les questions ouvertes et d'assurer la bonne collaboration.

Dans le cadre de 2 séances du Forum national agriTOP, nous avons pu constater que la Suisse romande avait proportionnellement dépassé la Suisse alémanique en matière de fréquentation des cours de base. Sur le plan financier, la solution romande se confirme être extrêmement avantageuse.

Avec les chambres d'agriculture romandes, AGORA a ouvert les premières réflexions sur la poursuite de la convention avec le SPAA au-delà de la première échéance de 5 ans à fin 2007. Sur le fond, il y a unanimité à poursuivre la collaboration. Sur le plan pratique, en particulier administratif, des changements sont à l'étude, dans un souci d'améliorer encore l'efficacité et les prestations proposées sans majoration des coûts.

## 5. Autres activités

### 5.1 SAB

Avec les nouveaux statuts entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006, AGORA a gardé sa représentation au nouveau comité du Groupement suisse des régions de montagne (SAB). Pour cette organisation, l'activité a été très intense en matière de consultations portant sur le large spectre des activités en zone de montagne. En 2006, le SAB a

- obtenu des Chambres que la validité de la loi fédérale sur la politique régionale ne soit pas limitée à huit ans et que les parcs naturels bénéficient d'un soutien financier
- contribué à l'élaboration des ordonnances concernant les produits de montagne et d'alpage
- élaboré une proposition de loi fédérale sur le tourisme
- convaincu les Chambres de mettre 1,6 milliard de francs à disposition dans le cadre du fonds d'infrastructure pour maintenir la substance des routes principales en régions de montagne
- contribué à ce que le crédit cadre pour les entreprises de transport concessionnaires passe de 600 à 800 millions de francs
- obtenu que la communication à large bande soit insérée dans le service universel
- obtenu que les émetteurs de radio et canaux de télévision en régions de montagne reçoivent une part des redevances se montant à 44 millions de francs par année
- recensé ce qui pourrait être fait, dans le cadre du projet PUSEMOR, pour assurer le service universel et a mis en route un nouveau projet en collaboration avec la Poste
- répondu à plus de 700 demandes et a fourni des conseils par le biais du service technique
- fourni environ 5000 journées de travail par le biais du Cecovo-montagne.

L'assemblée générale s'est déroulée à fin août 2006 dans la Vallée de Saas (VS). La journée thématique qui y est liée a porté sur la « Nouvelle politique régionale et nouvelle péréquation financière – conséquences pour les cantons et les communes ».

### 5.2 CEAT, aménagement du territoire

Le groupe de travail de la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire s'est réuni 2 fois en 2006. Il a suivi la révision en cours de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et poursuivi les discussions avec M. Pierre-Alain Rumley sur la future réforme plus conséquente. Les milieux agricoles ont été appelés à formuler leurs visions en matière de constructions rurales dans les prochaines années.

### 5.3 Agridea (anc. ASCA)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'Association suisse pour le conseil en agriculture (ASCA) et les centrales de vulgarisation agricoles SRVA de Lausanne et LBL de Lindau ont fait place à « agridea, développement de l'agriculture et de l'espace rural », conformément aux statuts adoptés en 2005.

Sur la base du nouveau règlement d'organisation, le comité a mis en place les dicastères prévus. Le représentant d'AGORA s'est vu confier la responsabilité de la « Stratégie » d'agridea. A ce niveau, les activités menées durant les 4 séances de l'année 2006 ont porté principalement sur :

- la préparation d'un nouveau règlement pour les cotisations des membres
- la stratégie et la politique d'entreprise pour les années 2008-2011
- la préparation du nouveau mandat de prestations OFAG-agridea pour 2008 - 2011
- la politique des membres

L'assemblée des délégués, nouvelle formule, a eu lieu à Lindau à fin septembre. Elle a approuvé le règlement des cotisations, confirmé la stratégie et donné le feu vert à la signature d'une nouvelle convention. A noter aussi que le directeur d'AGORA a été élu à la vice-présidence d'agridea.

L'implication du représentant d'AGORA pour agridea s'est encore concrétisée par la participation aux séances du « Beirat » du Service sanitaire bovin, aux discussions avec l'OFAG pour la convention, aux discussions avec certains partenaires liés par des conventions et par un discours lors des festivités marquant les 30 ans du site de Lindau qui réunit les formations de base (Ecole d'agriculture du Strickhof), la formation continue (agridea) et la formation et la recherche universitaire (EPFZ).

En fin d'année, agridea Lausanne, comme d'autres organisations agricoles romandes, a été contacté par Agroscope Changins-Wädenswil pour une éventuelle occupation de locaux vides à Changins.

Durant l'année écoulée, un cours commun agridea-AGORA a été organisé sur le thème du projet d'accord de libre échange agricole.

### **5.4 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)**

Cette Conférence s'est réunie à 3 reprises. Arrivé au terme de son mandat, M. Olivier Dunant (VD) a remis la présidence à M. Bernard Beuret (JU). M. Félix Aeby (FR) a pris sa retraite et a été remplacé par M. Jean-Paul Meyer.

Les dossiers traités ont porté sur le suivi de PA 2011, sur l'accréditation des Services de l'agriculture, sur le traitement centralisé de données agricoles et sur un certain nombre de consultations. D'autres sujets, comme le calcul de la SAU pour les pâturages boisés ou les participations financières des cantons à des projets agricoles ont aussi été traités.

### **5.5 Agro Marketing Suisse (AMS)**

Le comité s'est réuni 2 fois en 2006. L'activité principale a porté sur le développement de SUISSE GARANTIE, en particulier par le stand spécial présenté dans les principales foires de Suisse (OLMA, BEA, Comptoir Suisse).

Après 3 ans d'existence, la marque d'origine a fait ses preuves et a réussi à s'établir sur le marché. Plus de 600 producteurs et transformateurs utilisent la marque à fin 2006. Au niveau de la distribution, Coop fait un très large usage de SUISSE GARANTIE. Par contre, les autres distributeurs l'utilisent pour des assortissements partiels.

AMS a reconduit le Prix d'innovation agricole suisse dont la remise s'est faite dans le cadre du Comptoir Suisse de Lausanne, sous la présidence du représentant d'AGORA au comité.

Les réformes demandées depuis quelques années par AGORA pour dynamiser AMS sont restées au point mort.

## **6. Mandats et Secrétariats**

### **6.1 PIOCH**

Le groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH) fédère les organisations de production intégrée des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. La PIOCH traite de toutes les questions relatives aux Prestations Ecologiques Requises (PER) et à l'environnement. Elle aborde aussi des points susceptibles d'intéresser ses membres.

En 2006, le comité de la PIOCH s'est réuni à trois reprises. Il a notamment traité les objets suivants :

- Détermination sur les modifications de l'ordonnance sur la terminologie. La PIOCH n'a pas pu soutenir le projet en consultation dans la mesure où elle n'apporte aucune simplification et pas d'assouplissement pour les producteurs.
- Détermination du comité sur le rapport de l'Office fédéral sur la coordination des contrôles. Le comité a soutenu les principes généraux du rapport. Par contre, il s'est formellement opposé à la volonté d'opérer le choix des exploitations à contrôler au niveau national.
- Le comité s'est également prononcé sur l'ordonnance primaire. Pour cette consultation, la PIOCH a mis en exergue la nécessité de coordonner ces nouveaux contrôles avec les contrôles déjà effectués sur les exploitations agricoles. Aucun contrôle supplémentaire n'est acceptable pour la PIOCH.
- Le comité a pris connaissance du calendrier du traitement de la politique agricole 2011. Une séance spécifique sera organisée sur ce sujet dans le courant du mois de mars 2007.
- Une réunion spécifique a été organisée sur le thème de l'Assurance qualité viande suisse. Cette réunion entre les gérants des organisations de contrôle et le gérant de l'Assurance qualité viande suisse avait pour objectifs d'aplanir les différends et d'établir un planning de travail. Malheureusement, malgré les bonnes intentions exprimées en séance, les résultats sur le terrain ont été très négatifs. Les délais de livraison des listes de producteurs ne sont pas tenus et les organisations de contrôle ne sont pas intégrées dans la consultation pour la modification des rapports de contrôle. Gageons que la situation s'améliorera enfin en 2007.

Le comité de la PIOCH est également intervenu auprès de la direction de l'Union suisse des paysans sur le thème de la coordination des contrôles. A la suite de la constitution de la société Agrosolution SA et de la participation de la majorité des détenteurs de labels, le comité a invité la direction de l'USP à en faire de même pour le programme de l'Assurance qualité viande suisse. Nous considérons que la participation de l'Assurance qualité viande suisse à Agrosolution SA permettrait de renforcer la coordination et, ainsi, diminuer le nombre et les frais de contrôle à la charge des producteurs. La décision de l'USP a finalement été négative. Espérons que l'Union suisse des paysans reconsidère sa décision.

Enfin, la PIOCH est membre du Forum de la compensation écologique, nouvelle version. Au cours de l'année sous revue, la tâche principale du Forum a consisté en la mise en place des nouvelles structures et de la définition du programme d'activités pour les prochaines années. Le président et le secrétaire ont participé aux deux séances du Forum de la compensation écologique.

## 6.2 Rapport d'activité IP-Suisse, Lausanne

### Organisation de notre association

L'association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-SUISSE Lausanne) fédère chaque canton de Suisse romande. Ainsi, grâce à la composition du comité, un représentant-agriculteur par canton ainsi que différents représentants d'organisations professionnelles, la défense des intérêts de nos membres est optimale. Le secrétariat de l'association, sous la responsabilité d'AGORA, gère les tâches courantes ainsi que la promotion du label en Romandie.

Coordination des contrôles... une nouvelle étape a été franchie !

Durant cet exercice, notre association a décidé d'investir dans la création d'une nouvelle société de coordination des contrôles, appelée Agrosolution SA. Notre association est responsable de la tenue de son secrétariat ainsi que de la gestion de ses données pour la Suisse romande.

### Branches de production

- *Céréales IP-SUISSE*

Les volumes de production sont conformes aux attentes, quelques légères corrections sont encore à apporter quant à la répartition entre les classes. Les exigences de qualité, imposées à tous nos producteurs, portent leurs fruits: les céréales IP-SUISSE, respectivement les farines IP-SUISSE sont appréciées, par nos différents partenaires ainsi que les ménages privés, pour sa qualité supérieure, sa constance, sa facilité de travail et son mode de production.

### **Artisan Boulanger Natura**

Afin de répondre à un besoin croissant de la part des artisans boulangers, dès cette année, l'association NaturaBeck a été « adaptée » pour la Suisse romande. La promotion des farines IP-SUISSE, en collaboration avec nos partenaires les moulins, est une activité d'actualité. Aujourd'hui, déjà une dizaine d'artisans boulangers ont sélectionné nos farines !

- **Colza**

Pour la récolte 2006, les quantités réceptionnées vont permettre de couvrir les besoins. Malgré une forte pression des méligèthes dans certaines régions, le programme colza est toujours très apprécié et demandé par les producteurs extenso.

Aujourd'hui, les vertus de l'huile de colza ne sont plus à prouver. En plus de nos principaux acheteurs (Migros et McDonald's), une vingtaine de points de vente (en Suisse romande) commercialisent notre assortiment d'huiles de colza aromatisées (Rhapsody in Gold).

- **Viande**

#### Vaches de réforme

Nos besoins en vaches de réforme SST et/ou SRPA ne sont pas encore couverts, avis aux amateurs.

#### Pure Simmental

La viande Pure Simmental est synonyme de plaisir et de saveur, provenant d'une des races typiques de Suisse. M. Frédy Girardet soutient, via notre flyer, la promotion et les caractéristiques des animaux de race Pure Simmental.

#### Viande volaille

Une céréale fourragère suisse ! Aujourd'hui, nous avons le plaisir de collaborer avec une nouvelle société qui compte env. 30 producteurs de Suisse romande. Non seulement le cahier des charges IP-SUISSE est appliqué, mais l'alimentation de la volaille est à base de céréales fourragères suisses => une première en Suisse !

### **Promotion – Marketing**

En 2005-2006, grâce à ses membres, son comité et sa gérance, le panier « promotion – marketing » a également été bien rempli. En voici quelques ingrédients : foires nationales (Comptoir suisse), foires régionales (marché des Chandines, Comptoir de Payerne...) activités sportives (Slow Up de Morat en collaboration avec notre partenaire « boulangerie Friedrich ») ainsi que différentes publicités & promotions dans les médias de Suisse romande.

Le site Internet [www.ipsuisse.ch](http://www.ipsuisse.ch) reste également à la disposition de chacun, afin de s'informer des news et informations utiles sur notre coccinelle.

## **6.3 FPVS**

La Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS) fédère les associations et sociétés de pépiniéristes des cantons de Genève, de Neuchâtel, du Valais, de Vaud, du Tessin et de la Suisse alémanique. Elle représente les intérêts des pépiniéristes-viticulteurs auprès des administrations cantonales et fédérales, de la recherche et des organisations professionnelles. AGORA assure le secrétariat de cette organisation.

Au cours de l'année 2006, le comité s'est concentré sur les thèmes suivants :

*Ordonnance sur les plants de vigne*

En vue d'obtenir une reconnaissance mutuelle de la part de l'Union européenne pour la production de matériel végétal, l'Office fédéral de l'agriculture a procédé à une révision totale de l'ordonnance sur les espèces fruitières et les plants de vigne.

La modification principale a été l'introduction de la définition du matériel standard dans l'ordonnance sur les plants de vigne. De plus, la nouvelle législation affiche l'objectif prioritaire de diminuer les contrôles sur les exploitations. Enfin, la volonté est de s'adapter au cadre légal européen.

La FPVS a soutenu la mise en place d'une ordonnance spécifique pour la production de plants de vigne. Cela permet de gagner en transparence et en lisibilité. Enfin, elle a également soutenu les principales modifications soumises en consultation, tout en apportant des propositions de modifications à certains articles.

### *Flavescence dorée - bois noir, traitement à l'eau chaude*

La découverte du vecteur de la flavescence dorée dans le Chablais vaudois et la Riviera vaudoise a renforcé les discussions au sein du comité sur le thème des jaunisses. Ainsi, au cours d'une séance de travail, les responsables d'Agroscope Changins-Wädenswil sont venus présenter l'état de situation ainsi que les résultats de la machine de traitement à l'eau chaude (TEC). Force est de constater que les premiers essais sont prometteurs tant au niveau de la flavescence dorée que du bois noir. De plus, une étude spécifique est actuellement réalisée par l'école de Changins. Les sections membres de la FPVS apportent leur soutien à cette étude en fournissant des plants pour le traitement à l'eau chaude.

Enfin, dans la mesure de ses moyens, la FPVS a essayé de coordonner, à l'attention de ses membres, les demandes des responsables phytosanitaires cantonaux, ainsi que d'en informer les pépiniéristes.

### *Site internet*

Le site Internet est en ligne depuis le début du mois de mars 2006. Ce site, accessible uniquement aux membres de la FPVS, permet de répertorier l'offre de chaque pépiniériste. De plus, il autorise aussi un échange et des réservations de plants. Cette nouvelle offre est appréciée de la part de nos membres et augmente l'attractivité du marché des plants.

Enfin, la FPVS publie, à quatre reprises, une enquête sur le marché des plants de vigne. Ces enquêtes ont notamment pour objectifs de garantir un approvisionnement et de faire un état de la situation du marché.

## **6.4 VITIPLANT**

*VITIPLANT*, association interprofessionnelle des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS) et de la Fédération suisse des vigneron (FSV), est en charge de la certification par délégation de l'Office fédéral de l'agriculture. Dans le cadre d'un mandat de l'Office fédéral de l'agriculture, *VITIPLANT* coordonne les contrôles du passeport phytosanitaire, ce qui permet de diminuer le nombre de contrôles sur les entreprises.

Un comité technique, formé de représentants de la FPVS et de la FSV, gère et fixe les orientations en matière de certification. De plus, le comité technique assure aussi la promotion de la certification. Le secrétariat, tenu par AGORA, gère l'opérationnel.

Au cours de l'année sous revue, le comité technique s'est réuni à trois reprises. Il a traité les objectifs suivants :

### *Certification, passeports phytosanitaires 2006*

Il a fixé le calendrier de travail pour la campagne 2006 de la certification et du passeport phytosanitaire. Il a également fixé le thème de la formation à l'attention des contrôleurs.

Le comité technique est également intervenu auprès de l'Office fédéral de l'agriculture pour trouver un assouplissement dans la directive concernant le prélèvement de terre pour analyse nématologique et la directive concernant l'impression des étiquettes.

### *Ordonnance sur les plants de vigne*

Le comité technique a traité de la modification de l'ordonnance sur les espèces fruitières et les plants de vigne (cf chapitre 6.4). Notons que les propositions de l'Office fédéral de l'agriculture ainsi que les amendements proposés par la FPVS ont été adoptés par le comité technique.

L'ordonnance sur les plants de vigne est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007. *VITIPLANT* est associée à la rédaction des directives et instructions émises par l'Office fédéral de l'agriculture. Les documents doivent permettre de fixer les critères de la certification et faciliter le travail des producteurs.

### *Certification*

Le comité technique, sur la base des rapports de contrôle et des dossiers, a statué sur les demandes de certification des parcelles et des lots. Il est réjouissant de constater que la certification intéresse un nombre toujours plus grand de pépiniéristes en Suisse.

### *Jaunisses*

Le comité technique est intervenu auprès de l'Office fédéral de l'agriculture pour dénoncer le manque de coordination entre les différents acteurs (associations professionnelles, cantons, OFAG, recherche) sur les questions liées aux jaunisses, notamment le bois noir et la flavescence dorée. Notons que notre intervention a été entendue par l'OFAG. A ce titre, la profession est intégrée dans un groupe de travail sur ces questions. Cela permettra de mieux prendre en compte l'évolution et les mesures à prendre pour lutter efficacement contre les jaunisses. Enfin, étant à la source de l'information, *VITIPLANT* pourra mieux informer ses membres et les pépiniéristes.

## **6.5 CiT**

La Commission intercantonale Terroir (CiT), composée de représentants des marques régionales des spécialités de Terroir de la Suisse romande, de la Fédération romande des consommateurs et de Gastrosuisse, s'est réunie une seule fois au cours de l'année 2006.

L'activité de la Commission est réduite par le fait que la grande majorité des produits ont été homologués au cours des années précédentes.

La Commission a réexaminé la pertinence des lignes directrices en regard de la mise sur pied des exigences minimales nationales, ainsi que du développement de la marque Migros « De la région. Pour la région ». Les membres représentant les spécialités du Terroir ont clairement exprimé le soutien aux lignes directrices de la CiT. En effet, ces dernières n'excluent pas les exigences minimales nationales et la commercialisation des produits du terroir dans le canal Migros.

La question de la certification des produits n'a pas encore trouvé une réponse satisfaisante. D'une part, faute de directive claire, l'Office intercantonal de certification (OIC) n'a pas pu procéder à la certification des produits. D'autre part, le financement de la certification pose aussi un problème non négligeable. En effet, il n'est pas justifiable que la majeure partie de la valeur ajoutée soit absorbée par les frais de certification. Les tarifs de l'OIC ne sont pas remis en question.

Enfin, quelques produits ont été homologués en 2006.

## **6.6 Le déclic**

AGORA assure le secrétariat administratif du « déclic ». En 2006, le comité s'est réuni 2 fois pour discuter du développement et de la promotion de la ligne téléphonique pour les familles paysannes en difficulté. Le bilan de la première année d'activités fait état d'une vingtaine d'appels qui mettent en évidence des problèmes de type familial, souvent liés à la succession et des problèmes financiers. L'écoute donnée à ces problèmes et les conseils donnés semblent très utiles. Le « déclic » reste cependant mal connu dans les campagnes romandes et un effort important a été fait pour la communication. Le flyer d'information a été largement diffusé, en particulier dans les services sociaux de Suisse romande et auprès du LANDI. Enfin, le comité a mis en place un concept d'appels de fonds pour le soutien financier au « déclic », concept qui



s'est traduit par un large soutien de la part des cantons romands des Chambres d'agriculture et des organisations régionales ou locales des paysannes.

### **6.7 Centre romand de compétences du tourisme rural**

L'année 2006 est la dernière du projet Regio+ initié par AGIR, AGORA et le SRVA en 2002 pour développer le tourisme rural en Suisse romande. Le CRCTR a travaillé en collaboration étroite avec l'Association « tourisme-rural.ch » qui sera appelée dès 2007 à assumer la pérennité du projet. Cette association a pu considérablement se renforcer par l'adhésion de nouveaux membres (250 à fin 2006) et par une extension au Tessin. Le principal outil de promotion est le Site internet tourisme-rural.ch qui a été revu et amélioré pour mettre en évidence les prestations en accueil, en hébergement, en restauration et en loisirs verts des membres. Encore une fois, les porteurs du projet CRCTR ont apporté leurs compétences spécifiques en matière de formation des prestataires, de promotion et de relations publiques et d'administration.

Le groupe décisionnel s'est réuni 4 fois, principalement pour préparer avec Mme Isabelle Chaudet, coordinatrice du projet, l'après CRCTR. Un dossier visant à travailler encore dans des domaines de la qualité et d'offres spécifiques a été élaboré et des demandes de financement ont été faites aux cantons et à un certain nombre d'institutions. A fin 2006, il était acquis que tourisme-rural.ch poursuivra son activité, toutefois avec des ambitions un peu limitées par les moyens financiers à disposition.

En fin d'année, le CRCTR a entamé la rédaction du rapport final et du bouclage des comptes de l'ensemble du projet.

## **7. FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **7.1 Commission des examens de maîtrise agricole**

#### **Commission des examens et secrétariat**

Au courant de l'année 2006, deux changements sont intervenus dans la représentation au sein de la Commission des examens de maîtrise agricole. Ainsi, le comité d'AGORA a nommé Monsieur Michel Bidaux comme représentant du canton de Genève en remplacement de Monsieur Christian Keimer. Monsieur Félix Würgler, représentant du canton de Neuchâtel, ayant démissionné pour des raisons professionnelles à la fin septembre, a été remplacé par Gilles Aeschlimann, collaborateur de la CNAV et chargé de cours pour le brevet agricole.

La Commission s'est réunie à quatre reprises pour des séances ordinaires. Fin mai, la traditionnelle séance de coordination avec la Commission brevet maîtrise de l'Union Suisse des Paysans s'est déroulée à Yverdon. Ces différentes séances ont permis l'organisation de la session d'examen 2006 et la finalisation des règlements & directives brevet et maîtrise agricole.

Pour le secrétariat de la Commission, la mise en place d'un nouveau programme informatique pour la gestion des candidats, rendu nécessaire par les nouveaux règlements, était une tâche supplémentaire à accomplir durant l'année 2006.

#### **Entrée en vigueur des nouveaux règlements brevet et maîtrise**

Le travail de révision des règlements & directives du brevet et de la maîtrise agricole s'est achevé en 2006. En date du 3 novembre 2006, les règlements ont été ratifiés par la direction de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

L'entrée en vigueur de ces nouveaux règlements se fera de la manière suivante :

- Brevet agricole: dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007
- Maîtrise agricole: dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008

Les principales modifications engendrées par les révisions sont les suivantes :

## Rapport annuel 2006

- un transfert des aspects de la méthodologie de travail/compétences personnelles et de la gestion des coûts de production de la maîtrise au brevet. Le but de l'opération étant une meilleure articulation entre le brevet et la maîtrise fédérale.
- de nouvelles dispositions modulaires pour l'octroi du titre. Les modules ont été classés en modules obligatoires, modules principaux et en modules secondaires dans le but de mettre l'accent sur des compétences clés. Ainsi, pour acquérir le brevet fédéral, un candidat devra acquérir les modules obligatoires, obtenir au minimum 6 points module dans la catégorie « modules principaux » et acquérir au total 10 points.
- une limite d'âge de 23 ans pour l'octroi du brevet. Cette mesure devrait encourager les jeunes à acquérir de la pratique professionnelle avant de se lancer dans les examens du brevet.

### Examens professionnels pour agriculteurs session 2006

La session d'examen du brevet agricole 2006 s'est déroulée selon les dispositions du règlement du 17 décembre 1999. Au total 13 modules différents ont été offerts par les trois prestataires, à savoir l'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien, l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation (Tableau 1). Les évaluations de ces modules ont été réalisées selon le principe de la formation modulaire. Pour chaque module, un enseignant et un expert praticien désignés par la Commission, évaluent les candidats. Afin de qualifier l'appréciation « acquis » ou « non acquis », une note est attribuée. La moyenne des résultats obtenus par les candidats figure au Tableau 1.

91 candidats se sont présentés aux différentes évaluations des modules du brevet (Tableau 2). 56 d'entre eux ont choisi initialement le nombre de modules nécessaires pour obtenir le brevet fédéral (10 points module). Les autres candidats désiraient étendre leur formation sur plus d'une année. 39 candidats ont obtenu le titre du brevet fédéral en 2006. Parmi ces lauréats il y avait 4 dames.

**Tableau 1: Résultats aux évaluations des modules du brevet**

Modules	Présentés	Acquis	Echec	% Echec	Moyenne
Grandes cultures	36	24	12	33%	4.3
Production fourragère	27	22	5	19%	4.7
Conservation des fourrages	26	20	6	23%	4.5
Protection des plantes en grandes cultures	30	26	4	13%	4.6
Sylviculture (reconnaissance d'acquis)	1	1		0%	-
Viticulture (reconnaissance d'acquis)	6	6		0%	-
Economie alpestre	7	7		0%	5.0
Bétail laitier	28	19	9	32%	4.5
Production de viande bovine intensive	20	15	5	25%	4.4
Production de viande bovine extensive	20	17	3	15%	4.7
Elevage de porcs	9	6	3	33%	4.1
Engraissement de porcs	9	6	3	33%	4.1
Equipement rural sécurité au travail	29	22	7	24%	4.5
Agriculture et tourisme	9	6	3	33%	4.7
Conversion à l'agriculture biologique	6	4	2	33%	4.3
<b>Total</b>	<b>256</b>				

**Tableau 2: Résumé des résultats des examens du brevet agricole session 2006**

Total candidats inscrits	91
Total candidats inscrits avec objectif 10 points	56
Candidats inscrits avec moins de 10 points	35
Total candidats avec 10 pts	41
% échecs par rapport aux candidats inscrits avec 10 points et plus	27%

## Rapport annuel 2006

<b>Lauréats brevet fédéral</b>	<b>39</b>
--------------------------------	-----------

### Liste des brevetés

Titre	Nom	Prénom	Canton	NP	Domicile
Monsieur	BALLY	Nicolas	VD	1146	Mollens
Monsieur	BAUMGARTNER	Marc	VD	1197	Prangins
Monsieur	BILLAUD	Jean-Yves	VD	1413	Orzens
Monsieur	BOLAY	Nicolas	VD	1272	Genolier
Monsieur	BOTH	Jean	FR	1669	Lessoc
Madame	BOURGEOIS	Marion	VD	1338	Ballaigues
Monsieur	BURNIER	Pierre-Frédéric	VD	1145	Bière
Monsieur	CASTELLA	Michaël	FR	1662	Pringy
Monsieur	CHARRIERE	Stéphane	FR	1654	Cerniat
Monsieur	COTTAGNOUD	Alain	VS	1976	Erde
Monsieur	CRAUSAZ	Joël	FR	1673	Gillarens
Monsieur	CUSIN	Pascal	VD	1543	Grandcour
Monsieur	DUC	Alexandre	VD	1523	Granges-Marnand
Monsieur	EGGERTSWYLER	Jean-Michel	VS	1902	Evionnaz
Monsieur	FAILLETAZ	Thierry	VD	1279	Chavannes-de-Bogis
Madame	FAVRE	Anne	VD	1188	Gimel
Monsieur	FREYMOND	Sylvain	VD	1147	Montricher
Monsieur	FROSSARD	Alain	VS	1941	Vollèges
Monsieur	GABIOUD	Thomas	VS	1920	Martigny
Monsieur	GALLANDAT	Loïc	VD	1463	Rovray
Monsieur	GINIER	Eric	VD	1862	La Combballaz
Monsieur	GUISOLAN	Samuel	FR	1757	Noréaz
Monsieur	HABEGGER	Etienne	VD	1510	Moudon
Monsieur	JAGGI	Sylvain	VD	1145	Bière
Madame	MATTHEY	Isabelle	NE	2406	La Brévine
Monsieur	MAUDONNET	Vincent	FR	1615	Bossonnens
Monsieur	MELLY	Yannik	VD	1278	La Rippe
Monsieur	NEY	Yvan	VD	1551	Vers-chez-Perrin
Monsieur	OBERSON	Florian	FR	1721	Misery-Courtion
Monsieur	PASQUIER	Thierry	FR	1625	Sâles
Monsieur	PILLER	Béat	FR	1649	Pont-la-Ville
Monsieur	PITTET	Sylvain	VD	1148	Mauraz
Monsieur	PRADERVAND	Hugo	VD	1271	Givrins
Monsieur	SAUGY	Didier	VD	1523	Granges-Marnand
Madame	VALLOTTON- CUSIN	Nathalie	VD	1352	Agiez
Monsieur	VONLANTHEN	Patrice	FR	1727	Magnedens
Monsieur	VULLIOUD	Yannick	VD	1036	Sullens
Monsieur	ZAUGG	Bruno	BE	2742	Perrefitte

### Examens de maîtrise agricole session 2006

Au total 77 candidats (Tableau 3) étaient inscrits aux différents modules de la maîtrise. Rappelons que ces modules portent sur la gestion, le marketing, le droit, l'économie et la politique agricole.

A l'échelon des examens finaux, 27 candidats étaient initialement inscrits. Ces examens permettent aux candidats de prouver qu'ils sont capables de faire la synthèse des compétences

## Rapport annuel 2006

acquises dans les modules du brevet et de la maîtrise et qu'ils utilisent avec profit ces compétences sur leurs entreprises. C'est dans le cadre de cet examen que les candidats réalisent l'étude d'exploitation.

Trois candidats n'ont pas présenté d'étude d'exploitation dans les délais fixés et ont ainsi été exclus des examens. 18 candidats ont réussi ces examens finaux et ont reçu leur diplôme de maîtrise en 2006.

**Tableau 3: Résultats aux examens de la maîtrise agricole**

Modules	Présentés	Acquis	Echec	% Echec	Moyenne
Développement des compétences d'entrepreneur	37	33	4	10%	-
Economie nationale et politique agricole	35	23	12	34%	4.1
Marketing	40	34	6	15%	4.8
Droit agricole et formes d'entreprises	32	29	3	9%	4.6
Assurances, impôts, gestion du personnel, CTT	45	41	4	9%	4.8
Gestion de l'exploitation et financement	47	29	18	38%	4.0
<b>Total</b>	<b>236</b>				

Examens finaux	
Etude de l'exploitation	3.8
Discussion et présentation de l'étude de l'exploitation et appréciation du candidat sur l'exploitation	4.2
Gestion appliquée de l'exploitation	3.9
<b>Moyenne examens finaux</b>	<b>4.0</b>

Candidats inscrits aux modules de maîtrise	77
Candidats inscrits aux examens finaux	27
Echecs par rapport aux inscrits examens finaux	6
Candidats non présentés aux examens finaux	3
% échecs par rapport aux inscrits examens finaux	25%
<b>Lauréats</b>	<b>18</b>

La cérémonie de remise des maîtrises et des brevets agricoles a été organisée par l'Association des Maîtres Agriculteurs de la Suisse Romande (AMASR) et s'est déroulée le 15 septembre 2006 au Château de Grandson.

### Lauréats des examens de maîtrise agricole de la session 2006

Titre	Nom	Prénom	Canton	NP	Domicile
Monsieur	BARDET	Didier	VD	1584	Villars-le-Grand
Monsieur	BEAUVERD	Jean-Marc	VD	1373	Chavornay
Monsieur	BOILLAT	Julien	JU	2345	Les Breuleux
Monsieur	BOURGEOIS	Romain	VD	1338	Ballaigues
Monsieur	CHAPPUIS	Didier	VD	1434	Ependes
Monsieur	CHARRIERE	Daniel	FR	1626	Romanens
Monsieur	FELLAY	Lucien	VS	1948	Fionnay
Monsieur	GAILLET	Cyrille	FR	1789	Lugnorre
Monsieur	GIRARD	Patrick	VD	1438	Method
Monsieur	LÄDERACH	Johann	FR	1580	Oleyres
Monsieur	MAGNIN	David	VD	1374	Corcelles-sur-Chavornay

## Rapport annuel 2006

Monsieur	MARTI	Laurent	VD	1512	Chavannes-sur-Moudon
Monsieur	MARTIN	Stéphane	VD	1071	Chexbres
Monsieur	PITTET	Marc	FR	1627	Vaulruz
Monsieur	SEYDOUX	Patrick	FR	1611	Le Crêt
Monsieur	SUARD	Jean-Jacques	FR	1624	Progens
Monsieur	TRACHSEL	Christophe	FR	1485	Nuvilly
Monsieur	WIRZ	Valéry	BE	2606	Corgémont

## 7.2 Commission d'examen professionnel et de maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

### Commissions

Rappelons que les Commissions sont organisées en Commission plénière (commune aux trois professions), Commissions techniques (spécifiques à chaque profession) et en Bureau permettant de gérer les aspects opérationnels.

Le comité d'AGORA a procédé à la nomination de Madame Violaine Boschetti-Lamy comme nouvelle représentante de l'école de Changins au sein de la commission technique pour arboriculteurs et de la commission plénière. Madame Boschetti remplace Monsieur Jérôme Androdias, démissionnaire.

Les activités de la Commission ont permis l'organisation des divers examens du brevet et de la maîtrise. La Commission a également mis en place un groupe de travail pour la promotion de la formation professionnelle supérieure dans les branches spéciales. Ce groupe devra définir des mesures à prendre afin d'attirer plus de candidats dans la filière.

### Examens professionnels pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes, 2006

Durant l'année 2006, les seconds examens professionnels selon le nouveau règlement, commun aux trois professions, ont été réalisés. Rappelons que pour être admis aux examens finaux du brevet, il faut avoir acquis les modules obligatoires pour la filière choisie. De plus, 2 ans de pratique professionnelle dans la profession dans laquelle le candidat désire passer l'examen du brevet ou dans une profession connexe sont nécessaires. Les candidats devront également être en possession d'un CFC se rapportant à la profession concernée ou d'un métier agricole.

Les différents modules des examens professionnels sont dispensés à l'école spécialisée de Changins. L'examen de synthèse se compose de trois disciplines, à savoir 1) Evaluation des connaissances et compétences professionnelles dans le cadre de l'entreprise, 2) Travail final de synthèse, 3) Défense du travail final de synthèse.

Durant cette année, 7 candidats ; 2 arboriculteurs, 3 cavistes et 2 viticulteurs, sont inscrits aux examens finaux du brevet (voir Tableau 4). Il convient particulièrement de mettre en exergue les candidats arboriculteurs de cette session, qui se font rares aux examens du brevet.

La session 2006 du brevet s'est révélée très fructueuse, puisque qu'aucun des candidats n'a subi d'échec aux examens finaux. La médiane des examens finaux se situe à 4.6 pour cette session. (Cela signifie que 50% des candidats ont obtenus une note inférieure à 4.6, 50% des candidats une note supérieure à 4.6). Ainsi 7 brevets fédéraux ont pu être remis lors de la cérémonie organisée le 10 novembre à l'école de Changins.

**Tableau 4 : Résultats aux examens finaux du brevet et taux d'échec**

	Total	Arboriculteurs	Viticulteurs	Cavistes
Candidats inscrits aux examens finaux	7	2	2	3
Lauréats aux examens finaux	7	2	2	3
Nombre d'échecs	0	0	0	0
% d'échecs	0%	0%	0%	0%

## Rapport annuel 2006

### Lauréats du brevet fédéral session 2006

#### Brevet fédéral d'arboriculteur

Titre	Nom	Prénom	Canton	NP	Domicile
Madame	DEFAYES	Aline	VS	1912	Leytron
Monsieur	BERNER	Sébastien	VS	1963	Vétroz

#### Brevet fédéral de viticulteur

Titre	Nom	Prénom	Canton	NP	Domicile
Monsieur	DUTRUY	Christian	VD	1297	Founex
Monsieur	HOSTETTLER	Frédéric	VD	1358	Valeyres sous Rances

#### Brevet fédéral de caviste

Titre	Nom	Prénom	Canton	NP	Domicile
Monsieur	DUPUIS	Christian	VD	1166	Perroy
Monsieur	MOREL	Benjamin	VD	1358	Valeyres-Rances
Monsieur	PILLOUD	Gilles	VD	1173	Féchy

### Examens de maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

#### Partie modulaire

En collaboration avec l'Ecole vaudoise de chefs d'exploitation, les modules « Marketing et communication », « Economie nationale, politique agricole » et « Droit » ont été offerts. Les résultats figurent dans le tableau 5. Pour le module « Gestion de l'entreprise » une possibilité de répétition de l'examen pour candidats en échec a été conduite en collaboration avec l'Ecole de Changins. Deux candidats ont saisi cette occasion et ont accompli l'examen avec succès.

Au total, 13 candidats se sont présentés aux examens modulaires. Les taux d'échec dans les modules étaient nuls, ce qui est une circonstance plutôt exceptionnelle.

#### Examens finaux

Au total, 3 candidats étaient inscrits aux examens finaux de la maîtrise. Il s'agissait de deux cavistes et d'un viticulteur. Le candidat viticulteur ayant subi un échec aux examens finaux, la session 2006 se termine avec 2 lauréats de maîtrise caviste (voir tableau 5).

**Tableau 5: Résultats des examens de maîtrise des branches spéciales**

	Gestion de l'entreprise	Marketing et communication	Economie nationale, politique agricole	Economie et cadre législatif viti-vinicoles	Economie et cadre législatif arboricoles	Droit, administration, gestion du personnel
Inscrits	2	6	1	-	-	9
Aquis	2	6		-	-	9
Non-acquis	0	0	1	-	-	0
% Echec	0%	0%	100%	-	-	0%
Total des évaluations des modules				<b>18</b>		

## Rapport annuel 2006

Candidats inscrits pour les examens finaux	<b>3</b>	
Lauréats aux examens finaux	<b>2</b>	
Taux d'échec aux examens finaux	<b>33%</b>	

### Lauréats de l'examen de maîtrise pour cavistes session 2006

Titre	Prénom	Nom	Canton	NP	Domicile
Monsieur	Fabien	COUCET	VD	1174	Montherod
Monsieur	Luis-Filipe	SEIXAS	VD	1081	Montpreveyres

## 7.3 Formation professionnelle supérieure de la paysanne

La formation supérieure de la paysanne, comprenant le brevet et le diplôme fédéral, est régie, au niveau Suisse, par l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF). La Commission Romande des Examens Professionnels de Paysanne (CREPP) est mandatée pour la conduite des examens dans les cantons du Vaud, Neuchâtel, Genève, Jura et les parties francophones des cantons de Fribourg, du Valais et de Berne. Le 13 mars 2006, une convention a été signée entre la CREPP et AGORA. Cette convention charge AGORA de la tenue du secrétariat de la CREPP et de la gestion administrative des examens professionnels de la paysanne en Suisse romande (inscriptions, suivi des dossiers, coordination, comptes, etc.)

Au courant de l'année 2006, 46 candidates se sont présentées aux différentes évaluations des modules du brevet de paysanne. Les modules ci-dessous ont été offerts par les trois prestataires de formation, à savoir, le centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale CEMEF de Marcelin, le centre de formation en économie familiale de Grangeneuve et la Fondation Rurale Interjurassienne :

- Ménage et famille
- Elevage bovin
- Garde menu bétail
- Auto-provisionnement II
- Jardinage II
- Activités travaux textiles
- Hygiène alimentaire
- Comptabilité
- Droit
- Gestion d'exploitation

L'examen final du brevet de paysanne s'est déroulé à Grangeneuve le 31 janvier 2006. Pour l'examen final, les candidates sont appelées à rédiger un travail personnel sur un thème à choix. Au cours de l'examen oral, elles défendent ce travail devant deux experts nommés par la Commission. Des 8 candidates inscrites à cet examen final, 2 ont subi un échec. Il résulte ainsi un taux d'échec de 25%.

### Lauréates du brevet fédéral de paysanne session 2006

Titre	Nom	Prénom	Canton	NP	Commune de domicile
Madame	Blanc-Verly	Nathalie	VD	1443	Villars-sous-Champvent
Madame	Catellani Gête	Claudia	JU	2875	Montfaucon
Madame	Favre-Bühler	Anne	VD	1188	Gimel
Madame	Hirt-Sturny	Mireille	FR	1717	St. Ursen
Madame	Paradis-Kilchherr	Margrit	FR	1634	La Roche
Madame	Rime-Castella	Marianne	FR	1637	Charmey

### 7.4 ARC Actif régional créatif

AGORA a participé aux diverses séances du groupe de projet du programme ARC, qui est un cours intensif de 10 jours permettant un travail approfondi essentiellement dans le domaine des compétences personnelles. La phase pilote de ce projet est soutenue financièrement par la Confédération dans le cadre de la politique régionale.

Un séminaire concernant l'avenir du programme ARC a été conduit le 4 juillet 2006 à Olten. Des représentants des organisations soutenant ARC et des prestataires de la formation ont été sensibilisés sur le déroulement de la fin de la phase pilote. Celle-ci se terminera en 2007. Trois scénarios pour la suite du projet ont été établis. Des décisions formelles devront être prises en 2007.

Pour la campagne de formation ARC 2006/2007, 7 groupes, dont 1 en Suisse romande, sont formés sur l'ensemble de la Suisse. Ainsi 120 personnes participeront à cette formation.

### 7.5 Commission de formation professionnelle agricole

La Commission de formation professionnelle agricole, formée de représentants des centres de formation et des maîtres d'apprentissage de la Suisse romande, a le mandat de gérer le règlement d'apprentissage d'agriculteur.

Les travaux de la commission ont été fortement influencés par les travaux de réforme actuellement en cours, plus particulièrement la rédaction d'une ordonnance de formation (Orfo) et d'un plan de formation pour les métiers affiliés à AgriAli**Form**.

La Commission a formellement pris position sur l'introduction des cours interentreprises, sur le schéma de la procédure de qualification, le modèle de formation, ainsi qu'un titre spécifique pour l'agriculture biologique. De plus, elle a également pris connaissance et évalué le nouveau plan de formation. D'une manière générale, le projet soumis en consultation interne par AgriAli**Form** a été soutenu par les membres de la Commission, même si une forte majorité s'est exprimée contre l'introduction des cours interentreprises. Ces cours sont majoritairement à charge de la profession.

La Commission a également pris connaissance des travaux du groupe de travail Promotion. Les membres de ce groupe ont rédigé un cahier des charges et organisé une soumission auprès de trois graphistes. Enfin, le groupe de travail a aussi élaboré une répartition du financement de cet investissement sur les bénéficiaires de cet outil de promotion, soit AGORA, les centres de formation et les chambres d'agriculture de la Suisse romande. De plus, une demande a été faite auprès des associations faïtières nationales des branches spéciales de l'agriculture. Malheureusement, le projet n'a pas encore pu aboutir. En effet, les propositions des graphistes auditionnés ne rentraient soit pas dans le cadre budgétaire, ou ne correspondaient pas aux attentes des membres du groupe de travail. Nous espérons pouvoir dégager une solution pour le premier semestre 2007.

A la demande des centres de formation de la Suisse romande, la commission de formation professionnelle a entrepris une enquête pour connaître l'intérêt pour une formation continue donnant droit aux paiements directs. Forte du résultat de l'enquête – environ 20 personnes sont intéressées par cette formation – Agrilogie, en collaboration avec AGORA, a décidé de la mise en place de cette formation. AGORA assumera la gestion des inscriptions et l'organisation des examens. Agrilogie offrira les cours de formation. Le cours devrait débuter en mars 2007, pour se clore par les examens à l'automne 2008.

2006 est également l'année du 125<sup>ème</sup> anniversaire d'AGORA. A cette occasion, le comité d'AGORA a mandaté la Commission de formation professionnelle agricole pour la mise sur pied d'un prix. Ce prix a été attribué à un candidat par canton de la Suisse romande ayant un centre de formation. Il décerne le candidat ayant obtenu la meilleure moyenne entre les notes d'économie, de gestion et du travail de diplôme.



Les candidats suivants ont obtenu le prix :

Agrilogie :	Christophe Vulliamy, Lussy
ECMTN :	Eddy Jeanneret, La Chau-du-Milieu
FRI :	Vincent Boillat, Courtételle
ECA Châteauneuf :	Yann Mindren, Bramois
Grangeneuve :	Raphaël Amrein, Zuchwil

Ces personnes ont été chaleureusement félicitées pour leur travail par un membre du secrétariat d'AGORA.

### **7.6 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature**

La Conférence romande des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature s'est réunie à trois reprises en 2006.

Au cours de ces trois séances, les sujets suivants ont été abordés :

- Les membres de la Conférence ont accordé une attention particulière à l'ordonnance et au plan de formation soumis en consultation interne par l'Organisation du monde du travail AgriAli**Form**. D'une manière générale, la Conférence salue et soutient le projet soumis en consultation. Elle apporte et propose des modifications sur différents articles de l'Ordonnance de formation. De plus, par l'intermédiaire des enseignants des centres de formation, des propositions constructives ont été faites sur les domaines d'activités du plan de formation.
- Les membres de la Conférence ont également discuté de la mise en place du plan d'études cadre de la culture générale au sein des centres de formation. Etant donné que les échanges des apprentis sont prioritaires au sein de l'agriculture, une coordination de l'enseignement de la culture générale doit être trouvée entre les différents centres de formation de la Suisse. A ce titre, la Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature a mandaté la Commission romande de pédagogie pour la mise en place des directives nationales au niveau des centres de formation de la Suisse romande. De plus, la Conférence des directeurs a également nommé ses représentants dans le futur groupe de travail national pour la culture générale.
- La Conférence des directeurs a également pris les contacts avec l'Institut fédéral de la formation professionnelle (IFFP) pour la mise en place du plan de formation au sein des centres de formation. Les premières initiatives ont été prises et elles devraient permettre de garantir une mise en place sereine, ceci dès l'automne 2007.

Les relations entre la Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature et la Conférence romande des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP) se sont institutionnalisées au cours de l'exercice sous revue.

Ainsi, au cours de deux séances de travail, les membres des deux conférences ont eu l'occasion d'échanger leurs points de vue sur des sujets qui leur tiennent à cœur. Ces réunions permettent de sensibiliser les acteurs à leurs problèmes, ainsi que de renforcer les liens et la compréhension mutuelle. Ces contacts seront forts utiles pour la mise en place de l'Ordonnance de formation et de la consultation officielle.

### **7.7 Commission romande de pédagogie**

La Commission romande de pédagogie, composée des enseignants des centres de formation de la Suisse romande, a pour mandat d'organiser des journées thématiques de formation continue à l'attention des enseignants.

La Commission romande de pédagogie a pris connaissance du mandat de la Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature relatif à la culture générale.

Au niveau des journées thématiques, le thème de 2006 a été « Gérer son stress pour éviter l'épuisement professionnel ». Cette journée a été dispensée à six reprises. Les objectifs ont été de prendre en compte le rôle du stress dans la vie professionnelle, de comprendre ses propres réactions face à des situations stressantes, de trouver des pistes personnelles pour dépasser ce genre de difficultés, ainsi que de prévenir les situations d'épuisement professionnel. Ces journées ont été suivies par plus de 90 personnes. Elles ont connu un franc succès et une reconnaissance de la part des enseignants.

Parallèlement et étant donné le succès du thème 2005, la journée thématique « Violence et incivilité sur le lieu de travail » a été organisée à une nouvelle reprise. Malgré une plus faible participation, le thème a eu à nouveau un écho très positif de la part des participants.

Ici, nous ne pouvons que saluer le soutien de l'Institut fédéral de la formation professionnelle (IFFP) dans l'organisation et la mise en place de ces journées. De plus, le professionnalisme de l'intervenant garantit une haute qualité aux cours.

Enfin, la Commission romande de pédagogie a également préparé la mise en place du plan d'études cadre de la culture générale. Ici, la Commission pourra bénéficier du soutien et des compétences de l'IFFP.

### **7.8 Groupe de coordination AGORA - BIO-SUISSE - USP**

Le groupe de coordination a pour objectif principal de dégager une vue uniforme sur le métier d'agriculteur entre AGORA - BIO-SUISSE et l'Union suisse des paysans (USP).

Ces travaux d'harmonisation ont été effectués au cours de l'année 2004 et 2005.

Au cours de l'exercice sous revue, le groupe de coordination ne s'est pas réuni. En effet, à l'exception de la question du titre professionnel pour BIO-SUISSE, les trois organisations sont unies sur l'Ordonnance de formation et le plan de formation.

Le groupe de coordination ne sera pas dissout en 2007. En effet, en fonction des besoins, les membres de ce groupe se réuniront pour prendre position sur le plan de formation et l'Ordonnance de formation lors de la consultation officielle.

### **7.9 AgriAliForm**

AgriAli**Form** est l'organisation du monde du travail de l'agriculture, des branches spéciales de l'agriculture et des produits de transformation des produits de l'agriculture.

AgriAli**Form** est en charge des travaux de réforme de la formation initiale en trois ans conduisant au CFC. Cette réforme se fait en collaboration avec les représentants des cantons (Conférence suisse des offices de la formation professionnelle) et de la Confédération (OFFT). La volonté est de mettre en place une ordonnance de formation à la place de 14 règlements d'apprentissage, ainsi qu'un seul plan de formation pour les métiers d'agriculteur, d'arboriculteur, d'aviculteur, de caviste, de maraîcher et de viticulteur.

L'objectif prioritaire de la réforme est d'adapter la formation aux nouvelles conditions cadres. De plus, la réforme est l'occasion d'adapter le profil professionnel aux exigences futures tant sur le plan économique que social. Enfin, le but est également de prendre en compte les évolutions pédagogiques.

AgriAli**Form** conduit les réflexions pour maintenir les possibilités de changer de places d'apprentissage au cours de la formation. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions relatives au contrat d'apprentissage complique la tâche de l'organisation du monde du travail. Toutefois, les échanges d'apprentis sont innovateurs pour les cantons et la Confédération. De ce fait, les représentants des cantons et de la Confédération soutiennent la recherche de solutions constructives et peu coûteuses pour le maintien des échanges d'apprentis entre les cantons et les régions linguistiques. Au sein d'AgriAli**Form**, un groupe de travail est chargé de mener les réflexions sur ce sujet.

L'entrée en vigueur de la loi sur la formation professionnelle engendre un nouveau mode de financement de la formation professionnelle. De plus, avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance

de formation du champ professionnel des métiers de l'agriculture et de ses produits au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la profession devra financer largement les cours interentreprises.

Ainsi, au cours de l'été 2006, le comité d'AgriAli**Form** a constitué un groupe de travail sur le financement. Au moment de rédiger ce rapport d'activité, le groupe de travail a formulé les besoins financiers futurs de la formation professionnelle, les tâches à assumer, ainsi que la nécessité de constituer un fonds pour la formation professionnelle. L'entrée en vigueur de ce fonds est prévue pour juillet 2008. Toutefois, le groupe de travail n'a pas encore apporté de réponse quant aux moyens de percevoir les ressources financières nécessaires.

La formation professionnelle supérieure devrait également être conduite par AgriAli**Form**. A ce titre, un groupe de travail a été constitué pour réfléchir au développement futur des règlements des brevets et maîtrises. Enfin, concernant la formation professionnelle supérieure, AgriAli**Form** participe à l'organisation du monde du travail pour les écoles supérieures d'Agrocommerçant et de technicien agricole. Cette tâche est partagée avec la fenaco.

### **Commission de réforme**

La réforme est conduite par une commission de réforme. Cette commission, formée de représentants de l'Organisation du monde du travail, des cantons et de la Confédération, a pour mandat de rédiger l'Ordonnance de formation, ainsi que de prendre position sur le plan de formation.

Au cours de l'exercice sous revue, la Commission de réforme s'est réunie à six reprises. Elle a notamment travaillé sur les objets suivants :

- Pris connaissance des travaux de rédaction du plan de formation. Elle a notamment pris position sur les objectifs de formation. Ces travaux ont été effectués par l'équipe de projet plan de formation.
- Rédigé l'ordonnance de formation. L'objectif a été de dégager des consensus sur les différents articles de cette ordonnance.
- Elaboré le concept d'informations et de formation des responsables de la formation professionnelle. Ce concept devrait permettre une mise en place facilitée de l'Ordonnance de formation.
- Pris connaissance des résultats de la consultation interne et de la mise en examen de la consistance des documents.

Au cours de l'année 2007, la Commission de réforme CFC devra dégager un consensus sur une bonne partie des articles de l'Ordonnance de formation, notamment à la suite des résultats de la consultation officielle.

### **Equipe de projet plan de formation**

L'équipe de projet, formée de représentants des associations professionnelles membres d'AgriAli**Form**, a réalisé un immense travail au cours des six premiers mois de l'année 2006. En effet, au cours de cette période, les membres ont coordonné la rédaction des objectifs généraux, particuliers et évaluateurs du nouveau plan de formation. Ce travail a permis de fournir le document dans les délais nécessaires.

### **Commission de réforme formation avec attestation (AFP)**

AgriAli**Form** conduit depuis décembre 2006 la Commission de réforme de la formation initiale de deux ans conduisant à l'attestation fédérale. Les travaux viennent de débuter. Toutefois, la volonté est d'offrir une nouvelle profession aux apprenants ayant des difficultés scolaires. L'objectif est de répondre à une demande du marché et d'offrir une solution aux jeunes ne pouvant atteindre le CFC et souhaitant reprendre une exploitation.

### **Groupe de travail « Intégration des professions de l'agriculture »**

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la formation professionnelle, les bases légales régissant la formation de l'agriculture, des branches spéciales de l'agriculture et des produits de

transformation de l'agriculture de la loi sur l'agriculture ont été abrogées. De ce fait, les 14 règlements d'apprentissage ne disposent plus de base légale.

Ainsi, pour dégager des solutions dans l'application quotidienne, la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) a mis en place un groupe de travail. Ce dernier, composé de représentants des écoles, des cantons, des chefs de service de l'agriculture, de l'organisation du monde du travail et de la Confédération, a pour mandat de fixer des recommandations à l'attention des cantons.

De plus, le groupe de travail doit également réfléchir pour trouver des réponses à l'intégration des professions de l'agriculture au sein de la loi sur la formation professionnelle. Il s'agit notamment de la question du contrat d'apprentissage, des échanges des apprentis et du modèle de formation.

La première réunion a eu lieu en novembre 2006. Le groupe de travail a défini les tâches et a répondu à un catalogue de questions des membres de la CSFP. Notons que l'ambiance de travail est bonne.

### **SQUF**

SQUF, service de l'économie pour les questions de formation professionnelle, est le groupement faitier des associations professionnelles dans la démarche de réforme des 300 règlements d'apprentissage. AGORA, par l'intermédiaire du président d'AgriAli**Form**, est membre du comité directeur. Il représente l'agriculture, les branches spéciales de l'agriculture, les produits de transformation des produits de l'agriculture, ainsi que de la sylviculture.

SQUF a pour objectifs de soutenir les associations professionnelles dans la démarche de réforme des règlements d'apprentissage. Il fournit un soutien dans la conception des projets, dans la demande de soutien financier et pour la mise en place des ordonnances de formation. Enfin, il assure un rôle politique envers la Confédération et les cantons. Il est important de disposer d'un groupement fort pour représenter les avis des associations patronales.

Programme d'activités 2007 les avis des associations patronales.

## **8. Programme d'activités 2007**

Passé les événements qui ont marqué le 125<sup>ème</sup> anniversaire d'AGORA en 2006, les activités 2007 devraient reprendre un cours plus normal, avec en particulier :

- la mise sous toit de PA 2011
- l'examen du train des ordonnances d'application de PA 2011
- le gros dossier de la réforme visant à renforcer la position des producteurs face aux partenaires du marché
- l'engagement accru pour des prestations de services auprès de Suisse Beef Romandie et auprès de la future filière de production de dindes indigènes
- l'information large sur la réforme de la formation professionnelle de base et la recherche de solution de financement pour la profession
- la poursuite des mandats pour le journal AGRI et agridea
- l'organisation des cours de formation agricole pour avoir droit aux paiements directs
- les réflexions pour assurer la pérennité des finances d'AGORA dès 2008, en lien avec la réforme du financement de la formation professionnelle
- le réexamen opérationnel et administratif d'AgriTOP.

### **Formation professionnelle supérieure agricole :**

- Mise en œuvre du nouveau règlement du brevet agricole pour la session 2007.

- Participation au groupe de travail d'AgriAli**Form** pour le développement de la formation professionnelle supérieure

### **Formation professionnelle supérieure pour cavistes, viticulteurs et arboriculteurs :**

- Mettre en œuvre des mesures de promotion pour la formation professionnelle supérieure
- Mise à jour des référentiels des modules de la maîtrise

### **Formation professionnelle supérieure de la paysanne**

- Organisation d'examens modulaires et examens finaux du brevet de paysanne
- Création d'une mappe d'information au sujet des examens professionnels

## **9. Conclusions**

La 125<sup>ème</sup> année d'existence d'AGORA se conclut avec un bilan mitigé. En effet, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis que nous assumons la direction de cette organisation, nous avons dépassé les limites de ce qui peut être fait par une petite équipe motivée et performante. Outre les dossiers courants qui gagnent chaque année en complexité, les éléments spécifiques au 125<sup>ème</sup> anniversaire et l'énorme engagement en matière de réforme de la formation professionnelle ont nécessité la mobilisation de toutes les forces disponibles. Des éléments ponctuels comme notre engagement pour les problèmes rencontrés par les producteurs de betteraves ou de dindes ont encore contribué à l'augmentation du volume de travail. Certaines prestations de service et le lancement du Site Agora-romandie.ch ont souffert de cette situation que nous jugeons exceptionnelle. Le 125<sup>ème</sup> passé et la réforme de la formation professionnelle sur les rails de la réussite, nous pouvons raisonnablement penser à un retour à la « normale » pour 2007.

Nous retiendrons surtout les éléments positifs de l'année 2006, avec l'édition de la plaquette et la belle journée officielle du 125<sup>ème</sup> anniversaire. Nous retiendrons aussi le travail de fond fait sous l'impulsion de l'USP pour apporter des améliorations à PA 2011. Les succès enregistrés lors de l'examen de ce dossier au Conseil des Etats sont le fruit d'une forte unité du monde paysan. Enfin, le travail fait en matière de formation professionnelle laisse augurer dès 2008 une formation agricole moderne, motivante et adaptée aux défis que devront relever les paysannes et les paysans de demain.

C'est aussi avec détermination et optimisme que nous sommes prêts à nous engager pour renforcer la position des producteurs face aux partenaires du marché. C'est un objectif prioritaire, mais cela ne doit pas occulter la qualité des prestations et des services fournis par AGORA à l'agriculture romande.

Nos remerciements vont en priorité au personnel pour l'important travail fourni en 2006. Ils vont aussi à la présidence et au comité pour l'excellent encadrement donné à nos activités. Enfin, ils vont à nos organisations partenaires au niveau national, régional et cantonal.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars 2007

AGORA  
Le directeur :

Walter Willener